



ville Antony

Guide rentrée

2018/19

CE GUIDE vous informe sur toutes les actions de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse : petite enfance, éducation, loisirs, sport...

Dans le domaine de la petite enfance, l'année dernière a été marquée par l'ouverture de l'Espace enfance Pajeaud au mois de novembre. Ce nouvel équipement public construit par la ville d'Antony a pour vocation d'héberger des structures associatives qui fonctionnaient précédemment dans des locaux peu adaptés. Cette ouverture a permis à ces structures de créer une trentaine de places nouvelles pour les familles antoniennes. Ces créations compensent partiellement la fermeture pour travaux de la crèche La Comptine, qui, une fois rénovée, rouvrira l'an prochain.

Un nouveau groupe scolaire Dunoyer-de-Segonzac est en construction entre le lycée et le collège Descartes. Il ouvrira à la rentrée 2019-2020 et remplacera l'actuel groupe scolaire situé dans la résidence Guillebaud. Avec une capacité de cinq classes supplémentaires, d'une CLIS et de deux centres de loisirs, ce nouveau groupe viendra ainsi compléter l'offre éducative de la Ville.

Cette année 2018 a été également marquée par l'ouverture du complexe aquatique Pajeaud depuis le printemps dernier, comprenant 2 bassins et une fosse de plongée. En attendant le complexe sportif La Fontaine – Arnaud-Beltrame, composé de 2 grands gymnases, d'un dojo, d'une salle de boxe et d'un mur d'escalade de niveau national, dont pourront profiter les élèves des écoles et collèges.

Enfin, le 11 Espace jeunes poursuit son développement avec plus de 4000 jeunes titulaires de la carte, dont 400 nouvelles inscriptions enregistrées en 2017. Les dispositifs mis en place par le 11, tels que *les bourses de l'aventure et de la création*, *Cap sur le monde*, *le permis de conduire citoyen*, ou encore *Pack'ados*, connaissent un vif succès. À noter que les séjours de vacances proposés par la Ville continuent de faire le plein.

Bonne rentrée 2018



JEAN-YVES SÉNANT
MAIRE D'ANTONY

4 ÉDUCATION

- 1,2,3 Malins 12
- Accompagnement à la scolarité 12
- Accueils à l'école 11
- Activ'ac 24
- Allergies 15
- Animations jeunesse 24, 25
- Associations de parents d'élèves 17
- Assurance scolaire 5
- Ateliers nature 8
- Caisse des écoles 16
- Carte Antony 26
- Carte scolaire 4
- Centre social et culturel 46
- Centres de loisirs 21
- Circuit de prévention routière 8
- Classes de découverte 8 à 10
- Club ados réussite 13
- Club scientifique municipal 25
- Collèges 20
- Congés scolaires 6
- Conseil d'école 16
- Conseil départemental 20, 34, 53
- Crédits des écoles 7
- Croc'news 15
- Dérogations 5
- Ecoles 18 à 19
- Espace citoyens 54 à 55
- Espace jeunes 24
- Établissements municipaux (carte) 26
- Etudes du soir 12
- Formation continue 13
- Garderie : voir accueils à l'école
- Grève 12
- Handicaps 5, 31, 35, 51, 57
- Inscriptions scolaires 4
- Inspections
(départementale et académique) 20, 35
- Kerjouanno 8, 9
- Langues vivantes (adultes) 13
- Lycées 20
- Nouveau Souffle 12
- Noyer-Doré 12, 13, 24, 25, 46
- PAI Projet d'accueil individualisé 15
- Périscolaire (temps) 11
- PPS Projet personnalisé de scolarisation ... 5
- Rectorat 20

- Régie centrale 11, 56
- Restauration scolaire 14 à 15
- Samoëns 8, 10
- Sécurité alimentaire 14
- Séjours de vacances 24
- Service minimum d'accueil 12
- Travaux dans les écoles 7
- ULIS 5

27 PETITE ENFANCE

- Assistants maternels 28, 33, 34
- Carte famille 52
- Crèches 29 à 31
- Haltes-jeux 29 à 31
- LAPE Lieu d'accueil parents enfants 32
- Planification familiale 34
- PMI Protection maternelle et infantile 34
- RAM-RAP 28



35 SPORT ENFANTS

- Clubs sportifs 36
- Ecole municipale des sports 35 à 40
- Etudes sportives 36
- Handicaps 35

41 CULTURE JEUNE PUBLIC

- Ateliers Bourdeau 43
- Ateliers du château Sarran 45
- Bibliothèque pour tous 42
- Centre social et culturel 46
- Cinéma Le Sélect 46
- Conservatoire Darius-Milhaud 48
- Jumelages 49
- Lire et faire lire 42
- Ludothèque 45
- Maison des Arts 44
- Médiathèques 41 à 42
- Multimédia 41
- Théâtre Firmin-Gémier La Piscine 48

49 SANTÉ, SOLIDARITÉ ENFANCE

- Aide sociale à l'enfance 53
- Aides communales 51
- Allocations familiales 53
- Assistants sociaux 53
- Bourse communale 52
- Bourse du Conservatoire 52
- Bucco-dentaires (soins) 50
- Carte famille 51 à 52
- CCAS 52
- Centre de santé Croix-Rouge 50
- Centres médicaux spécialisés 51
- Espace départemental d'actions sociales 53
- Handicaps 5,31,35,51,57
- Médiation familiale 53
- Monoparentalité 57
- Psychologue 51
- Secourisme (initiation) 50
- Sécurité sociale 53
- Vaccinations 50

55 SERVICES MODE D'EMPLOI

- Démarches 54
- Espace Citoyens 54
- Tarifications 2018/2019 56 à 63
- Taux d'effort 56



Guide Rentrée 2018/2019

Édité en août 2018 par la ville d'Antony
 Directeur de la publication : Jean-Yves Sénant
 Réalisation : info**com**
 Photos : Adobe Stock et Mairie d'Antony
 Impression : Le Réveil de la Marne



Imprimée sur du papier issu de forêts gérées durablement, selon un processus de fabrication plus respectueux de l'environnement.

*Inscriptions scolaires • Crédits des écoles • Actions municipales pendant le temps scolaire
Temps périscolaires • Les parents, acteurs de la vie de l'école • Établissements d'enseignement à Antony • Centres de loisirs • Autres loisirs • Carte des établissements municipaux*

La ville d'Antony a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de ses écoles primaires : 14 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires communales regroupant plus de 6000 élèves.

La direction de l'Éducation organise l'ensemble des activités extra et périscolaires : restauration, accueils, études, accompagnement scolaire, centres de loisirs.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



La Ville est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire.

La Carte scolaire a pour but de répartir de façon harmonieuse l'ensemble des élèves de la Ville dans des écoles qui soient proches et /ou aisément accessibles.

Pour connaître votre secteur : www.ville-antony.fr
(À tout âge/vie scolaire/inscriptions scolaires/quelle est mon école ?).

Les inscriptions scolaires s'effectuent à la direction de l'Éducation, à l'Hôtel de Ville. Pour la rentrée scolaire 2018/2019, sont concernés :

- **École maternelle** : tous les enfants nés avant le 31 décembre 2015,
- **École élémentaire** : uniquement les enfants jamais scolarisés dans une école publique d'Antony,

Pas d'inscription pour les **enfants nés en 2016** à l'exception du dispositif "moins de trois ans" existant à l'école du Noyer-Doré (sur dossier).

LES DÉROGATIONS

Compte tenu de la carte scolaire, les dérogations ont un caractère exceptionnel. Elles sont en tout état de cause limitées par la capacité d'accueil de l'établissement et doivent être motivées par des raisons spécifiques.

La ville d'Antony a choisi de soumettre ces demandes à une commission réunie au 3^e trimestre scolaire, qui étudie l'ensemble des dossiers. Ses décisions sont communiquées par courrier aux familles. Les formulaires sont à retirer auprès de la Direction de l'Éducation, sur le site Internet de la Ville dans un délai limité (consulter les dates : www.ville-antony.fr/inscriptions-scolaires ou appeler le service).

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

Papiers originaux

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Pièce d'identité du parent présent.
- Si divorce ou séparation : jugement précisant l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe/box).
- Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations (DTCP à jour).
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé (à présenter à l'école le jour de la rentrée).
- Parents hébergés :
 - Certificat d'hébergement délivré en mairie par la direction de l'Éducation.
 - Justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF).
- Assurance scolaire (responsabilité civile) obligatoire : attestation demandée par la direction de l'école à la rentrée scolaire.
- Assurance dite « responsabilité civile – individuelle accident » pour les activités périscolaires.

CONTACT/RENSEIGNEMENTS

Direction de l'Éducation
01 40 96 71 99 ou
affaires_scolaires@ville-antony.fr

SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile,
- associer étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**,
- garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.



Ces engagements relèvent de l'**Éducation nationale**. Pour Antony, un enseignant référent informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. Il contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et sa cohérence.

Avec les mêmes objectifs, la **Ville d'Antony** a favorisé l'ouverture de **2 ULIS (Unité localisée pour inclusion scolaire)** dans les écoles élémentaires La Fontaine et Adolphe-Pajaud.

CONGÉS SCOLAIRES 2018 / 2019

VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : lundi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Ascension	Jeudi 30 mai férié. Les classes vaqueront le vendredi 31 mai		
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

CRÉDITS DES ÉCOLES

FOURNITURES

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement :

- Fournitures scolaires, livres, jeux et jouets, sorties scolaires, documents ; apprentissage de langues étrangères, produits pharmaceutiques, etc.
- Ces crédits sont directement gérés par les écoles. Par ailleurs, chaque école dispose d'une coopérative, à laquelle les parents peuvent choisir de participer.



MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES

Chaque année, la Ville consacre un budget d'investissement aux classes. Les besoins sont identifiés en collaboration avec les directeurs d'école : tables, chaises, mobilier pédagogique, linge, électroménager, informatique.



TRAVAUX

La ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des établissements scolaires. La nature de ces travaux est essentiellement liée à la sécurité, mais la Ville a aussi le souci de rendre le plus attrayant possible le cadre de la vie scolaire.



ACTIONS MUNICIPALES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

■ CLASSES DE DÉCOUVERTE



Kerjouanno, 2017

La ville d'Antony est propriétaire de deux centres de vacances situés dans des sites privilégiés : Morbihan et Haute-Savoie, où elle organise plus de 50 classes de découverte par an.

Les enseignants volontaires pour un départ déposent leur candidature en fin d'année scolaire. Un planning d'occupation des centres est alors établi (voir p. 9 et 10). En début d'année scolaire, les familles sont informées par l'enseignant lorsqu'un enfant part en classe de découverte. Des réunions d'information avec projection d'un diaporama sont proposées à l'école à la demande de l'enseignant.

Jeunesse/séjours
01 40 96 72 39

■ CIRCUIT DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose une éducation à la prévention routière et à la citoyenneté.

L'objectif est d'éveiller chez les enfants un esprit citoyen ; de les sensibiliser aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes ou passagers.

Circuit routier
Rue Adolphe-Pajeaud
(angle Georges-Suant)

■ ATELIERS NATURE

Une animatrice nature intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose divers ateliers : la nature en ville, les arbres, le jardin, la mare, les petites bêtes, les oiseaux, les traces, l'eau, le développement durable, le tri, les déchets...

Jeunesse/nature
06 73 87 70 27

■ BOURSE AUX PROJETS

La Ville d'Antony souhaite promouvoir et encourager les projets pédagogiques des écoles, à caractère culturel, artistique, social, sportif, etc. Ainsi participe-t-elle au financement des projets retenus par une commission, composée du maire adjoint chargé de l'Éducation et du maire adjoint chargé de la Culture.



De l'idée à l'atelier, sept 2017

D'autres actions sont proposées par la ville d'Antony et détaillées dans ce guide : avec l'École municipale des sports, les médiathèques, la ludothèque, la Maison des Arts, le cinéma, le théâtre ; et avec des **associations partenaires** : lecture, arts plastiques, théâtre, judo, escrime, tennis, handball...

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

(dates de séjour)

CENTRE MUNICIPAL DE KERJOUANNO (MORBIHAN)		
DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 24 septembre 2018 matin Samedi 6 octobre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	13 jours
Lundi 8 octobre 2018 matin Vendredi 19 octobre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	12 jours
Mardi 6 novembre 2018 matin Samedi 17 novembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	12 jours
Lundi 19 novembre 2018 matin Samedi 1 ^{er} décembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Lundi 3 décembre 2018 matin Samedi 15 décembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Mardi 12 février 2019 matin Vendredi 22 février 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	11 jours
Lundi 11 mars 2019 matin Samedi 23 mars 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Lundi 25 mars 2019 matin Samedi 6 avril 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Lundi 8 avril 2019 matin Vendredi 19 avril 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	12 jours
Lundi 6 mai 2019 matin Mercredi 15 mai 2019 soir	Nature ou Voile : 2 Classes	10 jours
Vendredi 17 mai 2019 matin Mardi 28 mai 2019 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	12 jours
Lundi 3 juin 2019 matin Samedi 15 juin 2019 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 17 juin 2019 matin Samedi 29 juin 2019 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

(dates de séjour)

CENTRE MUNICIPAL DE SAMOENS (HAUTE-SAOVIE)		
DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 8 octobre 2018 matin Vendredi 19 octobre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	12 jours
Mardi 6 novembre 2018 matin Samedi 17 novembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	12 jours
Lundi 19 novembre 2018 matin Samedi 1 ^{er} décembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Lundi 3 décembre 2018 matin Samedi 15 décembre 2018 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	13 jours
Lundi 8 janvier 2019 matin Samedi 19 janvier 2019 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	12 jours
Lundi 21 janvier 2019 matin Samedi 2 février 2019 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 4 février 2019 matin Samedi 16 février 2019 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 18 mars 2019 matin Samedi 30 mars 2019 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 1 ^{er} avril 2019 matin Samedi 13 avril 2019 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 6 mai 2019 matin Mercredi 15 mai 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section	10 jours
Vendredi 17 mai 2019 matin Mardi 28 mai 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section.	12 jours
Lundi 3 juin 2019 matin Samedi 15 juin 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section.	13 jours
Lundi 17 juin 2019 matin Samedi 29 juin 2019 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Grande Section.	13 jours

TEMPS PÉRISCOLAIRES

Comme dans la plupart des communes, Antony revient à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée 2018/2019.



■ ACCUEILS MATERNELS

- **De 7h30 à 8h20** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants sont pris en charge par du personnel périscolaire qui leur propose diverses activités après leur goûter.

■ ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES

- **De 7h30 à 8h20** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h** les lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement pour les enfants fréquentant les études (16h15 à 17h30) ou les études sportives (16h15 à 18h).

ACCUEILS ET ÉTUDES : INSCRIPTION /PAIEMENT

Un règlement intérieur précise les modalités d'accueil et de fonctionnement (disponible à la direction de l'Éducation).

- **Inscription** en début d'année scolaire à l'aide d'un formulaire disponible à l'Hôtel de Ville.
- **Paiement** : les factures regroupant l'accueil et les études sont établies à la fin de chaque mois (facturation à la présence de l'enfant). Elles doivent être réglées dans le mois qui suit leur réception à la **Régie centrale** (Hôtel de Ville) : chèque, carte bancaire, espèces, prélèvement automatique (demande auprès de la Régie centrale), par Internet : www.ville-antony.fr/demarches (Espace citoyens), à l'aide de votre mot de passe qui se trouve sur vos factures.

Passé ce délai d'un mois, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.



■ ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES

De 16h15 à 17h30, les études de soir ont pour objectif d'apporter aux enfants l'aide à l'organisation de leur travail personnel et à l'apprentissage des leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. Ce ne sont donc pas des garderies.

En application de la circulaire ministérielle 86083 du 25 février 1986, les services de la Ville en assurent la gestion administrative et financière, leur organisation pédagogique restant de la compétence et de la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont pris en charge par les enseignants **jusqu'à 17h30**.

À partir de 17h30, la sortie est possible ou bien les enfants sont considérés en accueil du soir et les familles facturées pour cette prestation.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS (SMA)

La ville d'Antony a signé une convention avec l'Etat en février 2008 pour la mise en place d'un service minimum d'accueil **en cas de grève** des personnels enseignants.

Dans le cadre de cette convention, la Ville ouvre un ou plusieurs centres de loisirs en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants des écoles fermées pour cause de grève. Un affichage à l'école, sur les journaux lumineux et sur le site Internet de la Ville précisent les centres de loisirs qui sont ouverts.

La journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas et des temps périscolaires (accueils du matin et du soir).

La règle étant : Si le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25%, alors les enfants sont accueillis dans l'école par le personnel de l'Éducation nationale.

■ ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Les enfants en difficulté scolaire peuvent être soutenus par la Ville et par des associations.



• Nouveau Souffle Guillebaud

Espace Guillebaud, rue Armand-Guillebaud. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants et adolescents du quartier Guillebaud. Centre de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

• Nouveau Souffle La Fontaine

17, place de la Résidence. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h pour les collégiens.

• Club Coup de Pouce

Dispositif d'accompagnement des CP à l'apprentissage de la lecture.

• 1,2,3 malins

Accompagnement éducatif proposé aux élèves des écoles Noyer-Doré et Anatole-France, sous certaines conditions.

- **Accompagnement à la scolarité et ateliers éducatifs** lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h15/19h.

Lieu d'accueil :

Centre social et culturel

4, bd des Pyrénées

(voir p. 46)

Contact : Direction de l'Éducation

Réussite éducative - 1, 2, 3 Malins

01 40 96 68 13



• **Association Pierre-Kohlmann**

5, allée de la Volga - 01 42 37 06 32

pk@pierrekohlmann.fr

www.pierrekohlmann.fr

Accompagnement éducatif des jeunes des quartiers Noyer-Doré et Pajeaud.

- **Accompagnement à la scolarité**, accueil de loisirs, séjours de vacances, animations de quartier.
- **Accueil et prévention** auprès des enfants et des adolescents de 6 à 14 ans.
- **Club PK** : lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

• **Secours catholique**

Le Secours catholique met en place un accompagnement individuel pour les enfants et les adolescents du CP à la Terminale, à la demande des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 09 62 16 74 27.

• **Clubs ados réussite (IFAC)**

Accompagnement éducatif proposé à tous les collégiens domiciliés ou scolarisés à Antony dans la limite des places disponibles.

- **Accompagnement scolaire** du lundi au vendredi 14h30/19h (au moins deux fois 1h par semaine).
- **Mercredis et vacances scolaires**: Séjours éducatifs en gestion libre, ateliers, projets, stages, activités, accueil et écoute (14h/18h le mercredi - 10h/18h vacances scolaires).
- **Animation d'une ludothèque** au sein des collèges Anne-Frank et Henri-Georges-Adam lors de la pause méridienne.
- **Prise en charge des exclus du collège (temporaires ou définitifs).**

Lieux d'accueil :

- Centre sportif Lionel-Terray

164 bis avenue du Président-Kennedy

09 67 54 98 80 / 06 68 35 26 63

- 46 allée de l'Herbier

01 46 68 45 70

Contact: 01 40 96 31 62 / 06 68 35 26 63

clubadosreussite@dso.ifac.asso.fr

FORMATION LINGUISTIQUE POUR ADULTES

La ville d'Antony propose des cours du soir pour adultes, avec le concours du GRETA des Hauts-de-Seine qui assure ces formations.

- **Cours d'anglais, espagnol, italien et allemand** (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) : débutants et confirmés.
- **Cours de français langue étrangère (FLE)** : 2 niveaux.

Dossiers d'inscription à retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur www.greta-92.fr.

Contact : 01 46 99 92 92 (GRETA 92).

- Journées d'inscription et tests de niveau (en anglais et FLE) :
 - le 17/09/2018 à 18h30,
 - le 18/09/2018 à 18h30.
- Début des cours : le 24/09/2018 à 19h.
- Lieu pour les journées d'inscription et les cours : collègue Anne-Frank, 112 rue Adolphe-Pajeaud à Antony.
- Cours les lundi et mardi (sauf vacances scolaires).
- Stand d'information au forum des associations le 9/09/2018 de 10h à 18h, centre André-Malraux.

La ville d'Antony et le GRETA envisagent de proposer un parcours de renforcement du français aux candidats à la nationalité française signataires d'un Contrat d'intégration républicaine, s'ils sont en nombre suffisant : renseignements le jour des inscriptions.





■ RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service délégué à la société Sogeres depuis le 9 juillet 2018. Chaque jour, elle prépare 4700 repas à la cuisine centrale, les sert dans les 26 écoles d'Antony et les facture aux familles. Le prix du repas, calculé selon les revenus (voir p. 56), varie de 0,70 € à 6,35 € en maternelle et de 0,85 € à 6,60 € en élémentaire.

Pas besoin d'inscription au service de restauration en début d'année : c'est l'inscription à l'école qui vaut inscription de fait au restaurant scolaire. Chaque matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les enseignants relèvent le nom des enfants qui déjeuneront au restaurant scolaire le midi.

Restauration en centre de loisirs : Le déjeuner faisant partie de la journée de centre (mercredi ou congé scolaire), l'enfant inscrit en CML est aussi inscrit de fait au service de restauration. Il y a en revanche deux facturations distinctes : La Ville facture la journée au centre, Sogeres facture le repas.

DES MENUS TRÈS ÉTUDIÉS

Commission des menus

La ville d'Antony, soucieuse de l'équilibre des repas et de la satisfaction de ses jeunes convives, a créé une commission des menus. Elle est présidée par l'élu chargé du secteur périscolaire et composée de représentants de la Ville, de parents d'élèves (un titulaire et un suppléant par fédération), de directeurs d'école et de centre de loisirs (respectivement un pour la maternelle, un pour l'élémentaire) et de la société Sogeres.

La commission des menus se réunit tous les deux mois environ dans une école d'Antony et se déroule en trois temps : analyse de la satisfaction des convives sur les menus passés, étude de menus à venir, puis dégustation de nouvelles recettes.

Un agent public du service Education est chargé du suivi du contrat et de la commission des menus.

Ceux-ci sont affichés à l'entrée des écoles, publiés chaque mois dans le magazine municipal *Vivre à Antony* et disponibles sur le site www.so-happy.fr.

Qualité des denrées



Le nouveau contrat avec la société Sogeres prévoit plus de 50% de produits dits « durables », dont une composante bio par jour en moyenne, des viandes labellisées (volaille, porc, veau label rouge, bœuf de race à viande notamment), des poissons issus de la pêche durable (MSC), des crudités et fruits locaux en saison, des fromages AOP (appellation d'origine protégée) et des laitages en circuit court.

La traçabilité des produits est contrôlée chaque mois. Des analyses microbiologiques sont réalisées régulièrement à la cuisine centrale, dans les écoles et les centres de loisirs.



La ville diffuse un compte rendu de la commission des menus : *Croc'news*, sur les animations, l'avis des enfants, les actions anti-gaspillage et le tri des déchets.

Où le lire : panneau d'affichage de l'école, ou www.ville-antony.fr/restauration-scolaire.

ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES

Le **projet d'accueil individualisé (PAI)** permet l'accueil dans les restaurants scolaires et sur les temps périscolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques.

Un agent public du service de l'Éducation se charge de l'accueil des familles et du lien avec les écoles et les centres de loisirs.

Le PAI propose deux solutions d'accueil, au choix :

- **Un plateau repas « Natama » fourni par Sogeres, adapté à 90 % des régimes d'éviction.** Il est facturé par Sogeres au même tarif que les repas classiques ;
- **Un panier-repas préparé par la famille.** Ces repas sont conditionnés dans une glacière, prêtée par la ville (prestation non facturée).

Dans les deux cas, la Ville nomme un animateur chargé d'encadrer plus spécifiquement les enfants bénéficiant d'un PAI. Il a connaissance du dossier et de la procédure à suivre en cas de problème, mais n'a pas de compétence médicale.

Les familles dont les enfants souffrent d'une allergie alimentaire sont invitées à se faire connaître afin de définir les meilleures conditions d'accueil. Si la Ville a connaissance d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, elle proposera un PAI à la famille.



PAIEMENT DES REPAS

La société Sogeres adresse une facture aux familles à la fin de chaque mois pour les repas consommés à l'école et au centre de loisirs.

Si le tarif unitaire facturé n'est pas celui qui a été calculé par la régie centrale, la famille doit revenir vers celle-ci, pour vérification.

La régie centrale revoit les tarifs deux fois par an (janvier et septembre) et les transmet à Sogeres, qui n'est autorisée à aucune modification sans l'accord formel de la Ville.

Les factures de restauration scolaire sont à payer à réception. En cas de défaut de paiement sous quinzaine, les impayés sont transmis directement au Trésor public pour recouvrement auprès des familles.

Modalités de règlement

- Mandat de prélèvement SEPA.
- Paiement en ligne sur le site : www.ville-antony.fr/demarches
- Chèque libellé à l'ordre de Sogeres, à envoyer à la cuisine centrale, 191 bis rue des Rabats à Antony, accompagné du coupon de la facture.
- En espèces à la cuisine centrale, le mercredi de 14h à 17h (sauf congés scolaires).

Aides municipales

La Ville participe aux frais de restauration scolaire, sous certaines conditions : bourse communale et carte famille (voir p. 52).

LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

■ LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

COMPOSITION

Le directeur d'école, les enseignants, **les représentants élus des parents** (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*). Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- Les personnels du RASED ou de la médecine scolaire,
- Toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : www.ville-antony.fr rubrique "démarches et services" / Espace Citoyens (voir p. 54).

(* Le directeur académique nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'écoles et est attentif au cadre de vie des écoliers.

ATTRIBUTIONS

- Vote le règlement intérieur de l'école,
- Donne son avis sur les questions intéressant la vie à l'école,
- Est informé sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre des enseignants avec les parents de leurs élèves.



Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants au Conseil d'École. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

■ LA CAISSE DES ÉCOLES

Etablissement à caractère public, la Caisse des écoles par le biais de son conseil d'administration, a en charge le vote du budget de la "réussite éducative" : accompagnement scolaire et actions éducatives proposés aux enfants et adolescents en difficulté.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Maire, président**
Jean-Yves SÉNANT
- **Membres désignés par le Conseil municipal Maire adjoint chargé de l'Éducation**
Jean-Yves LE BOURHIS
Maires adjoints ou conseillers municipaux
Françoise QUINZIN
Anne FAURET
Rosa DUMOULIN
Saïd AIT-OUARAZ
Marie-Thérèse CHARRIER
- **Membres élus par les adhérents au titre de la FCPE**
David MAUGER
Laurent SOUCHAUD
Bertrand BUSSON
au titre de l'AAPEELA
Thierry GASPALOU
Audrey LAGRANGE
Cécile VICENTE
au titre de la PEEP
Coralie BOURGEOIS
- **Membres de droit**
L'inspecteur de l'Éducation nationale
Un directeur d'école
Le trésorier principal d'Antony
Le délégué du préfet

■ LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE)

fcpe.antony@gmail.com
http://antony.fcpe92.fr

- **Président** : Laurent SOUCHAUD
38, rue Mirabeau - 06 34 68 39 82
- **Trésorière** : Sabine HONORÉ
16 rue de la Prairie - 01 46 66 34 82
- **Contact Maternelle** : Aurélien DEVILLERS
29, rue Camille-Pelletan - 06 37 69 41 03
- **Contact Élémentaire** : David MAUGER
15 avenue Saint-Exupéry - 06 30 81 34 58
- **Contact Collège** : Laurent SOUCHAUD
38, rue Mirabeau - 06 34 68 39 82
- **Contact Lycée** : Anne RAMBAUT
28, rue Céline - 06 80 02 89 79
- **Commission des menus** : Nadia YAKER
3, square Gabriel-Fauré - 09 53 53 14 46

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES D'ANTONY (AAPEELA)

aapeela@bbox.fr

- **Présidente** : Cécile VICENTE
06 70 05 01 63
cilou-vicente@bbox.fr
- **Secrétaire** : Christine LONGIN
06 75 09 01 93
christine_annefr@yahoo.fr
- **Secrétaire adjoint** : Thierry GASPALOU
thierry.gaspalou@gmail.com
- **Trésorière** : Bénédicte BON N'GUYEN
06 62 43 38 79
benedicte.bonnguyen@gmail.com



- **Trésorière adjointe** : Audrey LAGRANGE
06 61 26 18 31
aducmmun@yahoo.com
- **Vice-Présidente chargée des lycées** :
Caroline TOLOSANA
06 30 53 32 12
tolosanacaroline@gmail.com
- **Vice-Présidente chargée des collèges** :
Claire GASPALOU
06 72 00 03 16
claire.gaspalou@gmail.com
- **Vice-Présidente chargée de l'élémentaire** :
Bénédicte BON N'GUYEN
06 62 43 38 79
benedicte.bonnguyen@gmail.com
- **Vice-Présidente chargée de la maternelle** :
Lily PEYMAYECHE
06 70 29 11 28
daly5152@hotmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ANTONY-WISSOUS (PEEP)

peepantony@orange.fr
www.peep.asso.fr

- **Présidente et responsable second degré** :
Cathy MONTBEYRE
01 42 37 55 73
peepantony@orange.fr
- **Trésorière** : Justine de ROSTOLAN
peep.jdr@gmail.com
- **Secrétaire** :
Katia BIGOTTE
06 07 18 68 65
katia.bigotte@wanadoo.fr
- **Contact Primaire** :
Jean-Philippe GUILLOUX
06 22 46 10 17
jpeguilloux@gmail.com
- **Contact Caisse des écoles** :
Jean-Philippe GUILLOUX (voir ci-dessus)
- **Contacts Commission des menus** :
Emmanuelle SAYEGH
em.sayegh@orange.fr
Pascal BERRUBE
pascal.berrube@mpsa.com

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À ANTONY

■ SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES MATERNELLES (2 377 élèves*)

Adolphe-Pajeaud - Mme PERRAIS 0920447L@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 95 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - Mme BECKER 0920450P@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07
André-Chénier - Mme MEYJONADE 0920678M@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12
André-Pasquier - M. LELONG 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-De-Segonzac - M. RENARD 0921793Z@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac 01 40 96 72 78
Ferdinand-Buisson - Mme FAVEY 0920457X@ac-versailles.fr	3, place Auguste-Mounié 01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15
Jean-Moulin 0922144F@ac-versailles.fr	9, rue Jean-Moulin 01 42 37 45 60
Jules-Ferry - Mme CHABUT 0920455V@ac-versailles.fr	43, av. Armand-Guillebaud 01 46 68 31 88 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme BELLAKHDAR 0921149Z@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 50 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - Mme SEVIN 0920461B@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme DUMONT 0922027D@ac-versailles.fr	2, bd des Pyrénées 01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - Mme BRAUT 0920575A@ac-versailles.fr	65, avenue Jean-Monnet 01 40 96 64 23 ou 01 40 96 72 09
Val de Bièvre - Mme DETCHART 0921792Y@ac-versailles.fr	248-250, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 05 ou 01 40 96 72 79
Velpeau - Mme JARRIN 0920583J@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 40 96 64 49 ou 01 40 96 72 17

■ SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3 576 élèves*)

Adolphe-Pajeaud - M. BIGUEREAU 0921357A@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 96 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - M. DI PALMA 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 42 37 94 26 ou 01 40 96 72 07
André-Pasquier - M. LELONG 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
Annexe André-Chénier - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20
D.-de-Segonzac - M. HENRY 0921809S@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac 01 46 68 86 29 ou 01 40 96 72 78
Edmond-Blanguernon - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	1, rue des Grouettes 01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21
Ferdinand-Buisson - Mme BOINA M'KOUBOU 0921257S@ac-versailles.fr	1, rue Augusta 01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16
Jules-Ferry - M. BOTREAU 0921528L@ac-versailles.fr	41, av. Armand-Guillebaud 01 46 68 68 75 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme COURY 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - M. BRÉANT 0920428R@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme DUMONT 0922027D@ac-versailles.fr	6, bd des Pyrénées 01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - M. GENESTE 0921463R@ac-versailles.fr	67, avenue Jean-Monnet 01 40 96 64 32 ou 01 40 96 72 09
Velpeau - Mme PORCHEROT 0920444H@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 40 96 64 45 ou 01 40 96 72 17
Centre psychothérapique et pédagogique spécialisé	22, rue Prosper-Legouté 01 42 37 77 46

(*) année scolaire 2017/2018



COLLÈGES (2475 élèves¹)

- **Anne-Frank**
112, rue Adolphe-Pajeaud
01 46 74 10 80
- **Henri-Georges Adam**
167-173, rue des Rabats
01 46 68 60 11
- **Francois-Furet**
22, avenue Léon-Blum
01 46 68 40 50
- **La Fontaine**
16, rue Pierre-Kohlmann
01 46 60 14 23
- **Descartes**
19, avenue Lavoisier
01 42 37 67 22

LYCÉES (1919 élèves¹)

- **Descartes**
1, avenue Lavoisier
01 46 11 49 80
- **Théodore-Monod**
Lycée professionnel
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 46 71

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM)

Centre Antony Jouhaux
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 62 00

■ SECTEUR PRIVÉ (3678 élèves¹)

- **École Nouvelle**
6, avenue d'Alembert
01 43 50 13 83
- **Institution Sainte-Marie**
2, rue de l'Abbaye (collège - lycée – cpge²)
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33

ADRESSES UTILES

- **Inspection de la 21^e circonscription de l'Éducation nationale**
Inspecteur : Régis AUTIE
24, av. Jeanne-d'Arc 92160 Antony
01 30 83 44 83
- **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN92)**
167-177, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Bureau d'accueil : 16^e étage - bureau 16 67
01 71 14 29 29
- **Rectorat de l'Académie de Versailles**
3, bd de Lesseps 78000 Versailles
01 30 83 44 44
ce.communication@ac-versailles.fr
- **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**
Délégué départemental de l'Éducation nationale
Hôtel du Département
Arena
57, rue des Longues-Raies 92000 Nanterre
0 806 00 00 92

¹ année scolaire 2017/2018

² classes préparatoires aux grandes écoles

CENTRES DE LOISIRS

La Direction de l'Éducation, service périscolaire et actions éducatives, accueille près de 1 200 enfants par jour dans ses centres de loisirs.

Direction de l'Éducation

01 40 96 71 37 ou 72 88
Hôtel de Ville - RDC

Potager d'U CML Paul-Roze, août 2017



Le centre municipal de loisirs accueille vos enfants le mercredi et les jours de vacances scolaires.

Dans chaque centre, une équipe d'animateurs met en œuvre des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Ces animations répondent aux objectifs du **projet pédagogique** commun à toutes les structures (maternelles ou élémentaires), établi par l'ensemble des équipes.

10 centres maternels et 7 centres élémentaires accueillent les enfants le mercredi.

CENTRES MATERNELS

- **Paul-Bert**
65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 72 09
- **Jules-Ferry**
43, av. Armand-Guillebaud
01 46 15 57 25
- **André-Pasquier**
1, rue d'Artois
01 40 96 31 38
- **Les Rabats**
167-173, rue des Rabats
01 40 96 72 10
- **Val de Bièvre**
248, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 72 79
- **André-Chénier**
35, rue Camille-Pelletan
01 40 96 72 12
- **Noyer-Doré**
2, bd des Pyrénées
01 40 96 72 83
- **La Fontaine**
12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 31 67
- **Dunoyer-de-Segonzac**
4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 72 78
- **Ferdinand-Buisson**
3, place Auguste-Mounié
01 40 96 72 15

CENTRES ÉLÉMENTAIRES

- **Parc Heller**
20, rue Prosper-Legouté
01 42 37 13 13
- **Paul-Roze**
61, rue Camille-Pelletan
01 46 60 80 44
- **André-Pasquier**
1, rue d'Artois
01 40 96 31 39
- **Dunoyer-de-Segonzac**
4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 72 78
- **Ferdinand-Buisson**
1, rue Augusta
01 40 96 72 16
- **Noyer-Doré**
6, bd des Pyrénées
01 40 96 72 83
- **La Fontaine**
12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 31 67

Formalités obligatoires pour inscription

- **Fiche de sécurité (et assurance scolaire)** dûment remplie, signée et déposée au gardien de l'école ou au directeur du centre de loisirs.
- **Inscription et réservation obligatoires** par Internet, directement sur l'Espace Citoyens. Sélectionnez les jours de présence souhaités pour votre enfant.



VACANCES SCOLAIRES 2018-2019		DATE LIMITE RÉSERVATION / ANNULATION possibles jusqu'à un mois avant le début des vacances
Toussaint	22 octobre au 2 novembre 2018	3 au 24 septembre 2018
Noël	24 décembre 2018 au 4 janvier 2019	5 au 26 novembre 2018
Hiver	25 février au 8 mars 2019	7 au 28 janvier 2019
Printemps	23 avril au 3 mai 2019	11 au 25 mars 2019
Été	8 juillet à la rentrée 2019	6 mai au 3 juin 2019

Mercredi	Réservation jusqu'au lundi précédant le mercredi souhaité (J-2). Directement depuis l'Espace citoyens (voir p. 54).
-----------------	--

CML LE MERCREDI

Les enfants en classes primaires inscrits au CML sont déposés entre 7h30 et 9h.

Le soir, ils pourront être récupérés entre 17h et 19h.

CML PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Centre de loisirs de **7h30 à 19h** pour les enfants de 3 ans (si déjà scolarisés et propres) à 12 ans révolus, **scolarisés ou habitant à Antony.**

Vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h.

Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école (voir ci-dessous).

PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT			CENTRE MATERNEL CORRESPONDANT
André-Pasquier	Velpeau	-	ANDRÉ-PASQUIER
Les Rabats	-	-	LES RABATS
Paul-Bert	Ferdinand-Buisson	-	PAUL-BERT
Val de Bièvre	Adolphe-Pajeaud	-	VAL DE BIÈVRE
Jules-Ferry	Dunoyer-de-Segonzac	Jean-Moulin	JULES-FERRY
Noyer-Doré	Anatole-France	-	NOYER-DORÉ
La Fontaine	-	-	LA FONTAINE
André-Chénier	-	-	ANDRÉ-CHENIER

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT			CENTRE ÉLÉMENTAIRE CORRESPONDANT
André-Pasquier	Velpeau	-	ANDRÉ-PASQUIER
La Fontaine	-	-	LA FONTAINE
Adolphe-Pajeaud	Ferdinand-Buisson	Paul-Bert	PARC HELLER
André-Chénier Blanguernon	Jules-Ferry	Dunoyer-de-Segonzac	PAUL-ROZE
Les Rabats	-	-	DUNOYER-DE-SEGONZAC
Anatole-France	Noyer-Doré	-	NOYER-DORÉ

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

AUTRES LOISIRS

■ SÉJOURS DE VACANCES

La ville organise des séjours dans ses centres permanents de Samoëns et Kerjouanno et propose aux 4/18 ans de multiples formules de vacances.

- **Vacances de Toussaint** : à Samoëns et Kerjouanno.
- **Vacances d'hiver** : principalement des séjours de ski réservés aux 8-18 ans.
- **Vacances de printemps** : des séjours linguistiques, à la mer, à la campagne.
- **Vacances d'été (juillet et août)** : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Trois brochures d'information sont éditées chaque année : Toussaint, hiver/printemps, été, et distribuées le même jour dans les établissements scolaires.

Contact : Jeunesse séjours

01 40 96 73 49 ou 71 43

■ LE 11 ESPACE JEUNES

Pour les 11/25 ans.

• **Loisirs et animations** : Sortie mensuelle (le 11-Event) - ateliers multimédia, soirées ou après-midi thématiques (le 11-Anim) - stages collégiens et lycéens multimédia, sport ou culture - animations jeunesse - cinéma, piscine et tennis avec le Pass vacances. La Carte du 11 permet également de bénéficier de réductions dans les équipements municipaux et commerçants partenaires.

• **Et aussi** : espace multimédia et jeux vidéo en réseau, Aide aux projets (Bourses de l'aventure et de la création, Pack'Ados (pour des vacances en autonomie), formation au BAFA)...

Le 11 Espace jeunes

à 50 m du RER B Antony

11, bd Pierre-Brossolette

01 40 96 73 77

espace-jeunes@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr/11-espace-jeunes

■ L'ÉCOUTE DU NOYER-DORÉ

Pour les 12/18 ans résidents du quartier Noyer-Doré.

- **Activités socio-éducatives (Activa'c)** organisées en stage autour de la citoyenneté, l'équilibre alimentaire, la musique classique, le cirque, la danse, des ateliers créatifs...
- **Ateliers culturels, ludiques ou sportifs (Activa'c)** : sports collectifs ou individuels (tournoi, jeux aquatiques, accrobranches, parcours aventure...), sorties culturelles et ludiques (parcs, musées, spectacles...) proposés pendant les vacances scolaires.

L'Écoute du Noyer-Doré

1, allée Martin-Luther-King

et 4, rue Robert-Scherrer

Inscriptions : 01 40 96 68 35

Voir aussi : 1, 2, 3 malins et les associations

Pierre-Kohlmann et IFAC p. 13,

Centre social et culturel p. 46.



Activa'c, foot au Noyer-Doré, juillet 2017

■ ÉVÉNEMENTS JEUNESSE

La Ville organise des animations et des fêtes dont certaines ciblent plus particulièrement les enfants et les adolescents (*voir aussi Culture jeune public p. 41*). En particulier :

- **Village nature *** Ateliers pédagogiques pour les enfants, animaux de ferme et d'ailleurs, spectacles, animations créatives ... en mai /juin au parc Marc-Sangnier.



Village nature, juin 2018

- **Fête de la science *** Expositions et ateliers de vulgarisation scientifique, expérimentations, jeux, manipulations, découvertes... en octobre/novembre au centre André-Malraux.

- **Antony sur glace *** Une patinoire en glace naturelle et à ciel ouvert anime le centre-ville entre début décembre et début janvier (enfants à partir de 4 ans).

• Kermesse **

Jeux, déguisements...en avril le long du mail Robert-Doisneau, à côté du complexe sportif Eric-Tabarly.

Contacts :

* Animations

01 40 96 73 67

** Centre social et culturel

01 40 96 68 10

(voir p. 46)

■ CLUB SCIENTIFIQUE MUNICIPAL

67, av. Jean-Monnet

01 40 96 64 38

sciences@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr (À tout âge/Jeunesse)

Le club scientifique municipal propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir les sciences en s'amusant, en privilégiant l'expérimentation.

Biologie, chimie, géologie, archéologie... Les activités ont lieu du mardi au samedi à l'école Paul-Bert. Les enfants sont accueillis par groupes de 12 pour des séances d'1h, 1h30 pour les CM2, soit 144 enfants au total répartis en 3 niveaux :

- les découvreurs (CP/CE1)
- les explorateurs (CE2/CM1)
- les chercheurs (CM2).

Stages pendant les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Autre contact : Animations

01 40 96 73 67



Fête de la science, octobre 2017

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

(sauf*)

- Crèches, haltes-jeux, Ram-Rap
- Écoles et centres de loisirs
- Services administratifs et techniques municipaux
- Établissements sportifs
- Établissements culturels
- Autres

(*) gestion intercommunale



- A Crèche La Source
- B Point d'accès au droit PAD
- C Police municipale
- D Le 11 Espace jeunes
- E Halte-jeux Pomme d'Api Ram-Rap
- F Service logement

CML : centre municipal de loisirs
 École primaire : maternelle et élémentaire

Les services de la Ville • Le secteur associatif et privé • Protection maternelle et infantile (PMI)

LES SERVICES DE LA VILLE

La ville propose de nombreuses solutions de garde, mais aussi des lieux d'accueil et d'écoute pour les professionnels et les parents.

■ LE SERVICE MUNICIPAL PETITE ENFANCE

Il organise et coordonne l'accueil des enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle dans les douze établissements municipaux, ainsi que l'activité des RAM-RAP. Il apporte également un soutien technique et financier indispensable au bon fonctionnement de certaines structures associatives et privées.

• Ses missions

- Le traitement des pré-inscriptions.
- La préparation des admissions.
- La mise en oeuvre de bonnes conditions d'accueil dans les lieux d'accueil.
- La diffusion des informations en direction des parents et du personnel.
- La réflexion autour des projets de développement « petite enfance »...

• Objectifs des établissements

- Favoriser l'éveil des enfants.
- Veiller à leur santé.
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à un milieu collectif.
- Préparer l'enfant à l'entrée en école maternelle.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.



3 types d'accueil

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours par semaine, à temps plein ou à temps partiel, qui sera formalisé par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** non planifié annuellement, sous forme de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, étudiant, passerelle avec l'école...
- **Accueil d'urgence** pour une période bien définie dans la limite des agréments et sur examen de la situation particulière de l'enfant.

3 types de structures

- Relais assistants maternels/parentaux.
- Crèche.
- Halte-jeux.

■ LES RAM/RAP

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS RELAIS ASSISTANTS PARENTAUX

Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'aide pour les familles et les professionnels de la petite enfance. L'ensemble des services proposés est gratuit.

Animé par des professionnels de la Petite enfance, le relais a pour mission de :

- promouvoir et accompagner l'accueil à domicile du jeune enfant,
- accueillir et informer les familles, les assistants maternels et parentaux,
- aider les familles et les professionnels dans leurs démarches, les informer sur leurs droits et devoirs,
- permettre des rencontres, une écoute, des conseils et l'orientation vers d'autres professionnels,
- servir de médiateur en cas de difficulté entre parents et employés.

Les activités du Relais assistants maternels de la Ville sont définies et programmées en concertation avec les services de la PMI (voir p. 34).



Fête des RAM/RAP, Une Souris verte

• Une Souris verte

17, boulevard
Pierre-Brossolette
01 40 96 72 87
unesourisverte@ville-antony.fr

Lundi, mercredi, jeudi :

9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 / 13h30-18h30

Vendredi : 9h-12h30.

• Trois P'tits Chats

246, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 68 68

Lundi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30

Lieu d'accueil parent enfant : Mercredi
15h-17h (voir LAPE p.32).

Des accueils jeux sont proposés aux assistants maternels et parentaux sur inscription et peuvent également avoir lieu dans les antennes :

• Antenne Centre social et culturel

4, boulevard des Pyrénées

• Antenne La Fontaine

46, rue Pierre-Kohlman

La Ville a signé en 2009 une convention afin d'établir un partenariat entre le RAM et l'**association des P'tits lutins des Hauts-de-Bievre.**

12, rue de Champagne

Accueil jeux : Mardi 9h-12h.

■ LES CRÈCHES

Elles accueillent en un même lieu les enfants jusqu'à 3 ans (4 ans sur dérogation) avec des types de contrats différents, réguliers du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (voir ci-dessous et p. 30 à 31).

■ LA HALTE-JEUX

Elle concerne les enfants d'un an jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demi-journées en fonction des plages horaires d'ouverture :

- **Pomme d'Api** (centre-ville)

Lundi à vendredi :
8h30-12h et 14h-17h30.



Les activités en crèche et en halte-jeux, variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisent l'éveil, le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation, l'imagination et la créativité. Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive est obligatoire (voir p. 31).

CARTE FAMILLE

Vous venez d'avoir un troisième enfant ou plus, vos enfants déjeunent à la cantine scolaire, participent aux séjours de vacances, fréquentent le cinéma Le Sélect... La Ville vous rembourse 305 €/an pendant 2 ans (voir p. 52).



■ MODALITÉS D'ACCÈS

LES PRÉINSCRIPTIONS

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. En revanche, la domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Service Petite enfance

Hôtel de Ville - 3^e étage - bureau 307

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Jedi : 13h30-17h30

01 40 96 31 33/ 31 32

petite_enfance@ville-antony.fr

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours, de 7h à 10h30 par jour (à partir du 6^e mois de grossesse) :
Sur RV ou sur www.ville-antony.fr/admission-creches-municipales.
- **Accueil occasionnel** à la demi-journée (à partir de l'âge de la marche) : Préinscription par téléphone ou sur www.ville-antony.fr/admission-creches-municipales.

CRÈCHES	DIRECTRICES	ADJOINTES	ADRESSES	N° DE TÉLÉPHONE
La Fontaine	Virgine GUIGNARD	Maud BENSIMON	46, rue Pierre Kohlmann	01 40 96 64 10
L'Aurore	Raphaël UMNİK	Sophie HULIN	116, rue des Rabats	01 46 11 40 90
Les Petits Princes	Vivianne BILDE	Deborah FOUCHEREAU	246, rue Adolphe Pajeaud	01 40 96 68 62
Pomme de Pin	Sylvie BELLAÏCHE	Christelle CERVEK	4, rue du Sud	01 46 74 54 13
La Clé des Champs	—		77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 80
Le Blé en Herbe	Ségolène CENDOT	Véronique CALMEL		01 40 96 64 82
L'eau Vive	Suzette BLACODON			01 40 96 64 81
La Comptine	—	—	15, av. Fontaine Mouton	—
Arc-en-Ciel	M-C GRANGE	Laura CHAUBARD		01 40 96 68 00
Farandole	Bertille TUTIAUX			01 40 96 68 02
La Source	—	—	12/14, rue Maurice Labrousse	—
Pierre de lune (accueil régulier)	Sophie HAINAUT	Karine SENEAL		01 40 96 73 12
Ribambelle (accueil régulier occasionnel)	Jacqueline DROUIN			01 40 96 73 14
Coquelicots	Alexia BLAISE	Marine ROUALT	2 bis, rue d'Olomouc	01 40 96 64 19
HALTE-JEUX				
Pomme d'Api	Frédérique LEMONNIER	—	15, bd Pierre Brossolette	01 40 96 72 58

Documents originaux à fournir

(pas de photocopies)

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance des enfants.
- La carte d'identité ou le passeport en cours de validité des parents ou la carte de séjour.
- Décision de justice en cas de séparation ou de divorce, le cas échéant.
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement.
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales (CAF).
- Le justificatif de domicile :
 - Soit, taxe d'habitation ou quittance de facture d'énergie de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des Affaires générales, le cas échéant.
 - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif.

Justificatifs de ressources

- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1 des parents.

Et, selon la situation

- Les 3 derniers bulletins de salaires du foyer et le bulletin de décembre N-1.
- Les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité sociale des 3 derniers mois.
- Les 3 derniers relevés d'indemnisation de chômage et la notification de décision.
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études.
- Pour les professions libérales : Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce. Après un an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.



L'ADMISSION

Sont pris en considération pour l'attribution des places :

- 1- La sectorisation.
- 2- L'adéquation entre les souhaits d'accueil de la famille et les places disponibles au sein de chaque section ainsi que de l'âge de l'enfant.
- 3- Les naissances multiples.
- 4- L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- 5- Si l'enfant à accueillir a un frère ou une sœur présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- 6- Les adoptions.
- 7- Des demandes exprimées par la PMI et les travailleurs sociaux de la CAF.
- 8- Les familles n'ayant jamais bénéficié d'une place.
- 9- La mixité sociale.

Au cours de l'année, les dossiers des enfants nés sont étudiés par la commission d'admission, en fonction des places qui se libèrent et de l'âge des enfants.

• Les crèches sont sectorisées

Aucune dérogation n'est acceptée.

En effet, la Ville se doit de respecter une répartition équilibrée des enfants par rapport aux possibilités offertes dans chaque secteur.

L'admission devient définitive une fois que l'enfant a passé une visite médicale d'admission avec le médecin des crèches en présence des parents et sur présentation du carnet de santé.

• Accueil occasionnel

La directrice organise directement l'accueil des enfants selon les places disponibles et l'âge des enfants. Un même enfant ne peut cumuler un accueil régulier et un accueil occasionnel.

ADAPTATION CRÈCHE ET HALTE-JEUX

Un temps d'adaptation progressive d'une à deux semaines est indispensable pour permettre à l'enfant et ses parents de se familiariser à un nouveau lieu de vie ; et pour permettre aux professionnels et aux autres enfants d'établir des liens et des repères. Les modalités sont définies en concertation avec l'équipe accueillant l'enfant.

LE LAPE

Lieu d'accueil parents enfants

- Un espace de rencontre
 - Un espace de jeux
 - Un espace de parole, d'échange et d'écoute
- Ouvert gratuitement aux futurs parents et à tous les enfants de la naissance à 4 ans en présence de leur(s) parent(s).

Deux professionnelles de la petite enfance sont garantes du bon fonctionnement du lieu, de sa convivialité et du respect de la confidentialité.

- **Dans les locaux du RAM RAP**
Trois p'tits chats

246, rue Adolphe-Pajeaud

01 40 96 68 68

Le mercredi entre 15h et 17h (sauf congés scolaires).



PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort **en fonction des ressources imposables** (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées.

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €. Prix de l'heure en multi-accueil = $1\ 850 \times 0,05\ \% = 0,93\ \text{€}$ de l'heure à multiplier par le nombre d'heures indiqué dans le contrat.

NOMBRE D'ENFANTS	TAUX D'EFFORT
1	0,06 %
2	0,05 %
3	0,04 %
4 à 7	0,03 %
8 et plus	0,02 %

LE SECTEUR ASSOCIATIF ET PRIVÉ

La ville d'Antony a établi un partenariat avec certaines structures d'accueil associatives au sein desquelles des places sont réservées aux Antoniens.

■ LES CRÈCHES PARENTALES

Petite structure d'accueil collectif (13-15 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières.

- **Crech'endo** (3 mois - 3 ans)

80, rue Adolphe-Pajeaud

www.crechendo-asso.fr

01 46 66 27 98

7h30-18h30

Accueil : 13 enfants.

- **Les P'tits Loups** (3 mois - 3 ans)

80, rue Adolphe-Pajeaud

lpl.presidentptiloups@gmail.com

8h-18h30

Accueil : 15 enfants.



■ LES CRÈCHES COLLECTIVES

- **Saint-Raphaël** (secteur la Source)
15, avenue du Bois-de-Verrières
01 46 66 46 05
7h30-19h
Accueil : 45 enfants.
- **Ferrand de Missol**
2, place du Carrousel
01 46 66 35 61
Lundi au vendredi : 5h30-23h
Week-end : 8h30-20h
Accueil : 17 enfants
- **Framboisine** (à partir d'1 an)
80, rue Adolphe-Pajeaud
07 56 80 85 60
8h-19h
Accueil : 30 enfants.
- **Pirouette**
6, square des Alpes
01 46 68 54 70
6h45-19h15
Accueil : 30 enfants.
Deux objectifs spécifiques : répondre par une large amplitude horaire aux familles qui partent tôt et rentrent tard de leur travail et participer à un programme d'insertion professionnelle des familles du quartier.
- **Baby Lou** (sept 2018)
22, rue Jean-Moulin
8h-19h
Accueil : 22 enfants.
- **Koh baby** (micro-crèche)
5, parvis de la Bièvre
01 71 22 73 49 ou 06 83 98 41 18
7h30-18h30
Accueil : 10 enfants.
- **Les Malicieux de Labrousse**
(micro-crèche interentreprises)
22-34, rue Maurice-Labrousse
01 41 40 77 76 / 07 88 96 05 77
8h30-19h
Accueil : 10 enfants.

- **Câlins-Matins** (secteur l'Aurore/ Arc-en-Ciel)
40, rue des Chardonnerets
01 57 19 03 12
7h30-19h toute la semaine, sauf vendredi 17h30.
Accueil : 45 places.
Cet établissement propose des contrats aux entreprises notamment du secteur des Rabats susceptibles d'être intéressées pour leur personnel. Les entreprises investies dans ce projet participent au financement des places.
Crèche interentreprises.
- **Viktor et Sidonie**
3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc
01 56 45 22 30
Du lundi au vendredi : 7h30-20h30.
Accueil : 55 enfants âgés de deux mois et demi à 4 ans (enfants principalement du personnel de l'Hôpital privé d'Antony et de la préfecture).
Crèche interentreprises.
- **Pamplemousse** (0 - 3 ans)
Place du Général-de-Gaulle
0 811 851 111 ou 09 54 85 07 70
8h-19h30
Accueil : 25 places.
Crèche interentreprises.
- **La Girafe Etoilée** (micro-crèche)
67, avenue Aristide-Briand
0 811 851 111 ou 09 54 85 07 70
8h-19h
Accueil : 10 enfants.
Crèche interentreprises.

■ ASSOCIATIONS D'ASSISTANT(S) MATERNEL(S)

- **M.A.M Maison d'assistants maternels Les Lapins Malins**
5, Parvis de la Bièvre
Immeuble Saturne App. 16 - 1^{er} étage
01 71 17 79 24
mam@lapinsmalins.com
www.lapinsmalins.com
- **Les P'tits Lutins des Hauts-de-Bièvre**
12, rue de Champagne
06 10 63 90 84



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Les centres de PMI sont des lieux où des professionnels de la petite enfance (médecins, puéricultrices, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, psychologues, auxiliaires de puériculture, conseillères conjugales, infirmière diplômée d'État, orthoptiste) accueillent et écoutent les parents, les futurs parents et les enfants, ainsi que les jeunes (filles et garçons) entrant dans la vie relationnelle et sexuelle.

Ses missions

Suivi des femmes enceintes et des enfants jusqu'à 6 ans.

- Prévention et détection des handicaps.
- Dépistage dans les écoles maternelles.
- Conseils aux parents et futurs parents.
- Visites à domicile et consultations. Actions collectives (accueil parents-enfants ; réunion futurs parents ; carrefour allaitement).
- Conseil conjugal, planification et prévention.
- Suivi gynécologique.
- Dépistages des infections sexuellement transmissibles.
- Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux.

LES ASSISTANTS MATERNELS

Ils sont agréés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

C'est le service de PMI du secteur (puéricultrice-psychologue) qui est chargé de l'évaluation de la demande d'agrément et du suivi de ce mode d'accueil. L'agrément reconnaît aux assistants maternels leur aptitude à accueillir un ou plusieurs enfants (pas plus de 4) dans les conditions favorables à leur sécurité, à leur développement et à leur épanouissement. Ils participent à une formation obligatoire organisée par le Département. Ils sont employés sous contrat par des particuliers et travaillent selon une convention nationale. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant) et allocation Bébédom du Conseil départemental.

La PMI est également en charge des agréments et du suivi des modes d'accueil petite enfance.

Contact :

Secrétariat des assistants maternels et familiaux

2-4, rue de Bône

01 55 59 44 56 / www.mon-enfant.fr

LES CENTRES DE PMI

PMI Prosper-Legouté

79, rue Prosper-Legouté

01 77 70 13 60

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h30

et 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30

PMI Méditerranée

13, rue de la Méditerranée

01 46 66 57 08

Lundi 8h30-12h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi

8h30-12h30 et 13h30-17h30

Ces deux centres proposent

- Consultations d'enfants sur RV.
- Psychologue sur RV.
- Accueil parents/bébés.
- Consultation puéricultrice sur RV.
- Accueil sortie de maternité sur RV et sans RV du lundi au vendredi sauf lundi après-midi.
- Accueil pesée et conseil.

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIAL

PMI-CPEF de Bourg-la-Reine

143, avenue du Général-Leclerc

01 77 92 19 25

Conseils, contraception, test de grossesse, contraception d'urgence, diagnostic des infections sexuellement transmissibles (dont VIH).

- Consultation de gynécologie avec un médecin gynécologue le vendredi matin sur RV et le vendredi de 12h à 13h30 (ss RV) ou une sage femme le mardi am et le jeudi matin (les 2 sur RV).

- Consultation avec une conseillère conjugale.

Actions de la Ville et des clubs • Ecole municipale des sports

ACTIONS DE LA VILLE ET DES CLUBS

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes. À Antony, les sportifs disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 2 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 1 parcours de course d'orientation, 2 skate parks, 1 fosse de plongée.

Où vous inscrire ?

Direction des Sports
01 40 96 71 80 ou sur sport@ville-antony.fr

■ LE SPORT SCOLAIRE

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé mis à la disposition par la Ville et sous le contrôle de l'Inspection d'Académie. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs assurent aux enfants, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité. Les associations sportives interviennent elles aussi sur le temps scolaire en maternelle (judo, gymnastique, tennis) et en élémentaire (escrime, rugby, volley, handball). De nombreuses manifes-

tations sportives sont également organisées en partenariat avec l'Inspection d'Académie (rencontres inter-écoles d'athlétisme, basket, handball,...).



■ L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS permet aux jeunes de s'initier à des activités sportives. L'épanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent avant la recherche de la performance. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre s'ils le souhaitent de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition. Certaines activités de l'EMS sont ouvertes aux **enfants en situation de handicap**.



■ LES ANIMATION SPORTIVES

La Ville organise de nombreuses animations sportives destinées aux enfants, principalement l'épreuve des « Petites foulées » qui leur est réservée le samedi matin du week-end du Semi-Marathon. Le Gala des arts martiaux, Les Mini-Champions ou encore le Raid aventures ont permis quant à eux à de nombreux jeunes Antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous.

■ LES CLUBS SPORTIFS D'ANTONY

Soutenus par la Ville, les clubs sportifs antoniens s'ouvrent aussi très largement aux jeunes.

Ils utilisent les installations sportives municipales et offrent près de 40 sports différents. Ils proposent plus particulièrement aux enfants initiation et perfectionnement, loisir et compétition dans la plupart des disciplines sportives : athlétisme, basket, escrime, football, gymnastique, hand-ball, judo, natation, roller, rugby, tennis, tennis de table, volley, tir à l'arc...

Certains clubs permettent une orientation vers le sport de haut-niveau. Le **guide Sports** présente la liste complète des associations sportives et les modalités d'inscription.



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS d'Antony vous propose trois types d'activités.

■ ÉTUDES SPORTIVES

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire aux études sportives proposées. Les enfants sont pris en charge de 16h15 à 18h ou 18h30 dans leur établissement scolaire. Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (Piscine Lionel-Terray, différents gymnases...). Pour les écoles éloignées, des navettes de cars municipaux sont organisées.

À la fin des cours les enfants sont libérés sous la responsabilité des parents. Le tableau [p. 37](#) présente les études sportives proposées par école et par niveau de classe (une seule au choix par enfant).



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉVEIL SPORTIF DU CP AU CE1	CYCLES SPORTIFS DU CE2 AU CM2	NATATION CE2 et CM1
Anatole France	Lundi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi Piscine L.-Terry à pied. Retour à 18h devant l'école
Adolphe Pajaud	Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Lundi ⁽¹⁾ Piscine Pajaud à pied. Retour à 18h devant l'école
Blanguernon	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajaud en car. Retour à 18h30 arrêt des autobus av Bois-de-Verrières
André-Chénier	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajaud en car. Retour à 18h30 arrêt des autocars rue C.-Pelletan
André Pasquier	Mardi Dans l'école - Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école - Sortie à 18h	Jeudi Piscine L. Terry en car Retour à 18h30 devant l'école
Dunoyer de Segonzac	—	—	Mardi Piscine L.-Terry en car. Retour à 18h30 à l'arrêt des bus rue A.-Guillebaud
Ferdinand Buisson	Lundi ou Mardi Dans l'école et/ou Stade Velpeau - Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Dans l'école et/ou Stade Velpeau - Sortie à 18h	Vendredi Piscine L. Terry en car Retour à 18h devant l'école
Jules-Ferry	Lundi au Gymnase Les Rabats en car Retour à 18h devant l'école	Mardi au Gymnase Les Rabats en car Retour à 18h devant l'école	Jeudi Piscine L.-Terry en car. Retour à 18h devant l'école
La Fontaine	Lundi Dans l'école - Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école - Sortie à 18h	Jeudi ⁽¹⁾ Piscine Pajaud en car. Retour à 18h30 avenue de la Résidence ⁽²⁾
Noyer-Doré	—	—	Mardi Piscine L.-Terry à pied Retour à 18h devant l'école
Paul-Bert	Lundi Dans l'école - Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école - Sortie à 18h	Jeudi Piscine Pajaud à pied. Retour à 18h devant l'école
Les Rabats	Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi ⁽¹⁾ Piscine L.-Terry en car Retour à 18h30 devant l'école
Velpeau	Lundi ou Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Vendredi Piscine L.-Terry en car Retour à 18h30 devant l'école

⁽¹⁾ Accueil CLIS - CLIN / ⁽²⁾ Parking livraison du magasin Auchan



- **Éveil sportif pour les CP et CE1 :**

parcours de motricité et gymnastiques, initiation sports collectifs, jeux d'adresse et raquettes, jeux d'opposition...

- **Cycles sportifs pour les CE1 et CM :**

athlétisme, hockey, jeux d'opposition, acrosport, jeux de raquettes, sports collectifs...

- **Natation pour les CE2 et CM1 :**

initiation ou perfectionnement, encadré par les maîtres nageurs de la Ville.

■ ACTIVITÉS SPORTIVES

À la différence de l'étude sportive, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.

Ces activités ont un triple objectif :

- diversifier le nombre de disciplines proposées.
- faciliter la pratique du sport pour tous les enfants.
- décentraliser les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées.

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
BABY GYM	Mercredi matin	9h à 12h	3 ans (nés en 2015) 4 ans (2014) 5 ans (2013)	Gymnase A. France
ARTS DU CIRQUE		9h à 10h30 10h30 à 12h	6 à 8 ans 9 à 12 ans	Gymnase A. Pajeaud
MULTI-SPORTS		10h à 11h30	6 à 12 ans	Stade G. Suant
ROLLER HOCKEY		9h à 10h30 10h30 à 12h	Confirmés 6 à 12 ans Débutants	Ecole Blanguernon
GYMNASTIQUE	Mercredi après-midi	13h30 à 15h 15h à 16h30	débutants confirmés	Gymnase A. France
TENNIS DE TABLE		13h30 à 15h	6 à 12 ans	C.S. Eric Tabarly
MULTI-SPORTS-CO		15h à 16h30	6 à 12 ans	Lionel Terray salle A
ACTIVITÉS INNOVANTES <i>(détails p.4)</i>		13h30 à 15h 15h à 16h30	6 à 12 ans	Gymnase A. Pajeaud
BABY-GYM	Samedi	9h à 12h	3 ans (2015) 4 ans (2014) 5 ans (2013)	Gymnase A. France
BABY-JUDO		9h à 13h	3 ans (2015) 4 ans (2014) 4/5 ans 5 ans (2013)	Dojo 1 Eric Tabarly
JUDO	Lundi	17h à 18h 18h à 19h	débutants/2 ans confirmés	Dojo 1 Eric Tabarly
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	débutants/inter. confirmés	Dojo 2 Eric Tabarly
	Jeudi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30	débutants /inter. confirmés	Dojo 1 et 2 Eric Tabarly

PRATIQUE



- **Modalités d'inscription**

Inscriptions en ligne sur l'espace citoyens : entre le 25 juin et le 13 juillet 2018 (au-delà si places disponibles).

Dossiers traités dans l'ordre d'arrivée, accompagnés de :

- formulaire d'inscription et autorisation parentale dûment remplis.
- certificat médical (obligatoire) de moins de 3 mois.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et seront retournés sans être enregistrés.

- **Informations générales**

Le nombre de places est limité dans chaque discipline. En cas d'effectifs insuffisants, certaines activités pourront être regroupées ou annulées. La facturation et le règlement seront gérés par la Régie centrale (voir p.56).

Aucun remboursement ne sera effectué à partir du moment où la facture sera établie, sauf en cas de déménagement ou d'arrêt pour raison médicale. Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance sont déposés au bureau de l'EMS.

Début des cours : semaine du lundi 3 au samedi 8 septembre 2018.

Fin des cours : semaine du lundi 27 mai au samedi 1^{er} juin 2019.

■ STAGES MULTISPORTS VACANCES

Du CP au CM2 et pour les collégiens. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, mois de juillet et dernière semaine d'août.
- être obligatoirement en CP (conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1^{re} inscription).

Inscriptions ouvertes 5 semaines avant la date des vacances sur l'espace citoyens.

EMS

Stade Georges-Suant (Escalier C)
165, avenue François-Molé
01 40 96 72 67 / 72 96
ems@ville-antony.fr



Médiathèques • Ateliers Bourdeau • Maison des Arts • Ateliers du Château Sarran • Ludothèque • Centre social et culturel • Cinéma Le Sélect • Conservatoire Darius-Milhaud • Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine • Jumelages

MÉDIATHÈQUES

Depuis l'ouverture de la médiathèque Arthur-Rimbaud, place des Baconnets, le réseau des bibliothèques s'est enrichi.

Avec **une carte unique (gratuite jusqu'à 14 ans)**, les jeunes ont accès à un fonds très important de documents empruntables ou consultables sur place. Des places de travail sont réservées à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.

100 000 DOCUMENTS

Accessibles des tout-petits aux adolescents : 30 000 disques, 6 000 DVD, 45 000 ouvrages et revues pour la jeunesse et les adolescents : albums, BD, mangas, contes, romans, revues, documentaires.

DES ANIMATIONS CHAQUE SEMAINE

« Racontines » et éveil musical pour les plus petits, « Heures des histoires » et « Histoires à gogo », goûter-spectacles en famille, jeux vidéo, ateliers créatifs, présentation de romans, jeux de société en partenariat avec la ludothèque, conférence sur la littérature jeunesse pour les parents ...

Calendrier sur le site et dans le programme trimestriel des médiathèques.

LE MULTIMÉDIA

Les deux médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes multimédias avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs (jeux, réseaux sociaux...).

Ressources en ligne : Encyclopædia Universalis et sa version junior, soutien scolaire (Maxicours)...

À la médiathèque Arthur-Rimbaud, une cabine d'**autoformation** permet l'apprentissage des langues et du français langue étrangère.



PRATIQUE

L'accès aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuits.

Adhésion obligatoire pour emprunter des documents : entre 5 € et 30 € par an pour les Antonien(ne)s (gratuité : 0/14 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux).

Le site Internet des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de cœur des bibliothécaires : www.bm.ville-antony.fr
Partagez vos passions sur **le blog des médiathèques** :



LES LIEUX DE LECTURE

- **Médiathèque Anne-Fontaine**
20, rue Maurice-Labrousse
RER B Antony / 01 40 96 17 17



OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE (adulte, musique et cinéma)	PÉRIODE SCOLAIRE (jeunesse)	CONGÉS SCOLAIRES*
Mardi	14h - 21h	16h30 - 19h	14h-19h
Mercredi	10h - 19h	10h - 19h	10h-19h
Judi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Vendredi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Samedi	10h - 18h	10h - 18h	10h-18h
Dimanche	14h - 18h	14h - 18h	14h-18h

* Sauf horaires adaptés l'été

- **Médiathèque Arthur-Rimbaud**
2, place des Baconnets
RER B Les Baconnets
01 40 96 68 38



OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE	CONGÉS SCOLAIRES*
Mardi	10h - 12h 16h - 19h	- 15h - 19h
Mercredi	10h - 12h 14h - 19h	10h - 12h 14h - 19h
Judi	16h - 19h	-
Vendredi	16h - 19h	15h - 19h
Samedi	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h

LIRE AILLEURS

- **Lire et faire lire**

Cette association recherche des bénévoles de plus de 50 ans pour amener les enfants au plaisir de lire.

Contact : Bernard Lorho
01 46 66 57 99
bernard@lorho.fr
www.lireetfairelire.org

- **Bibliothèque pour tous**

Objectifs : rendre la lecture accessible à tous et favoriser l'échange entre générations.

1, rue Pierre-Kohlmann
01 49 84 40 18
bibliopourtous.antony@gmail.com
www.bibliopourtous-antony.org

DES ACTIONS CULTURELLES THÉMATIQUES

- **Festival Place au jazz** : un concert est spécialement choisi pour accueillir les familles : en novembre 2018, Jazzy Poppins, par " Laurent Mignard Duke Orchestra ".
- **Spectacle de fin d'année** : la Ville invite les élèves scolarisés à Antony à fêter la fin de l'année : en 2018, spectacle de danse contemporaine pour les élémentaires, et conte musical pour les maternelles.
- **Saison classique** : Un concert s'adresse aux familles (spectacle autour de la musique baroque en 2019).
- **Le festival Des Bulles dans la ville** invite des auteurs de bande dessinée. Lors de cette journée festive du mois de mai, des ateliers de dessin sont proposés aux enfants.

Contact : service culturel
culture@ville-antony.fr



Des bulles dans la ville, mai 2018

ATELIERS BOURDEAU

Des ateliers de création plastique coordonnés aux manifestations culturelles de la Ville et aux expositions de la Maison des Arts sont proposés aux enfants de 5 à 12 ans et aux adultes.



Animés par des professeurs d'art plastique, ces ateliers ont pour vocation de sensibiliser les élèves à l'art par la pratique artistique. Les techniques abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie...

La réalisation des travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux œuvres. Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

- **Enfants de 5 à 7 ans**
Mercredi : 10h30-12h ; 14h-15h30 ; 16h-17h30
Vendredi : 16h45-18h15
- **Enfants de 8 à 12 ans**
Mercredi : 14h-15h30 ; 16h-17h30
Jeudi : 16h30-18h ; 18h15-19h45
- **Enfants de 11 à 15 ans**
Mercredi : 18h-19h30
Vendredi : 18h30-20h

Les ateliers Bourdeau

Salon du Parc Bourdeau
20, rue Velpeau

Contact : service culturel
01 40 96 72 82

MAISON DES ARTS

La Maison des Arts poursuit des objectifs didactiques et pédagogiques à travers des expositions d'arts plastiques auprès du public adulte, scolaire, familial et éloigné.

CYCLES THÉMATIQUES

La saison est rythmée par plusieurs temps forts :

- **Grandes tendances artistiques**

Les grands courants artistiques des XX^e et XXI^e siècles à travers différentes techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure) et différentes écoles.

- **Ouverture sur le monde**

Un pays est à l'honneur chaque année. Découverte d'artistes, de cultures et d'expressions picturales, nouvelles et variées (Algérie, Corée, Venezuela...).

- **À propos de la photo**

Un aperçu de l'histoire de la photographie à travers des expositions thématiques, des rétrospectives de grands photographes ou d'artistes plus contemporains.

- **Artistes à découvrir et carte blanche**

Expositions autour de la jeune création contemporaine et des artistes locaux.



VISITES SCOLAIRES

À chacune des expositions, une visite guidée est réservée aux enseignants de la maternelle au lycée, de façon à leur apporter des outils de travail et notamment des guides pédagogiques et des livrets-jeux.

ACTIONS CULTURELLES

La Maison des Arts organise des visites guidées, des conférences, des lectures, des ciné-débats, des spectacles de musique ou de danse, des ateliers pratiques autour des expositions, afin de sensibiliser les publics à toutes formes d'art.



ACCUEIL / SERVICES OFFERTS

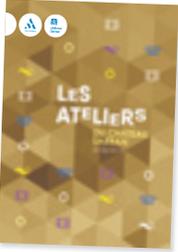
Entrée libre, du mardi au vendredi : 12h - 19h ; samedi et dimanche : 14h-19h (fermé le lundi et les jours fériés. Parc fermé en cas de tempête).

- Accès handicapés.
- Des livrets-jeux et des clés de lecture sont proposés aux enfants et à leurs parents visitant les expositions.
- Vente de catalogues d'expositions, cartes postales, affiches, livres sur l'histoire d'Antony.
- La Maison des Arts réserve un espace à l'Atelier-musée du pays d'Antony.

Maison des Arts

Parc Bourdeau - 20 rue Velpeau
01 40 96 31 50 / maisondesarts@ville-antony.fr
Accès : RER B station Antony (sortie rue Velpeau)

ATELIERS DU CHÂTEAU SARRAN



De multiples activités de création artistique et d'expression s'adressent notamment aux enfants et adolescents.

Programme détaillé annuel, inscriptions en juin.

Pendant les congés, les Ateliers proposent des stages collégiens en partenariat avec le 11 Espace jeunes et des stages enfants.

- **Arts visuels** : Dessin, peinture, arts plastiques et laboratoire de création, bande dessinée, croquis modèle vivant, peinture à l'huile, poterie, modelage, aquarelle, peinture sur porcelaine, calligraphie, enluminure, miniatures, ateliers créatifs, encadrement, reliure.
- **Arts et techniques** : Théâtre, éveil au théâtre et expression corporelle, comédie musicale, club anglais.
- **Musique** : Éveil musical, découverte instrumentale, formation musicale, atelier guitare, ensemble orchestral.

4 SITES :

- **Château Sarran**
- **Espace Lionel-Terray**
164 bis, avenue du Président-Kennedy
- **Espace Velpeau** 24, avenue Jeanne-d'Arc
- **Maison Verte** 193 rue des Rabats



Les ateliers du Château Sarran

12, rue Prosper-Legouté
01 40 96 64 40

LUDOTHÈQUE

Un espace de 650 m², répartis sur les deux étages supérieurs du bâtiment du cinéma Le Sélect, est dédié au prêt de jeux et de jouets, et au jeu sur place. Le premier étage est réservé aux enfants jusqu'à 9 ans, et l'étage supérieur accueille les 10 ans et plus ainsi que les adultes.

- **Jeux d'éveil, jeux symboliques** (maison de poupées, déguisements...), **jeux de figurines** (Playmobil), **jeux de construction** (Kapl...), **jeux de circuit** (garage, maison de pompiers...).
- **Jeux géants en bois, de stratégie, d'adresse babyfoot** (Espace ado-adultes).
- **Jeux de société.**
- **Espaces jeux vidéo** : consoles de jeux diverses et consoles nomades.
- **Cours d'échecs** : Le samedi matin (sur inscription) à l'espace ado-adultes.



Horaires : Mardi de 16h à 18h30, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30, vendredi de 16h à 18h30.

Vacances scolaires : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30.

Noël : ouverture 2^e semaine

Été : ouverture les trois 1^{ères} semaines de juillet

Ludothèque

14, av. de la Division-Leclerc
01 40 96 64 25

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

Le centre social et culturel (CSC) est un espace municipal de rencontre, d'échange et de services ouvert à tous, agréé par la CAF. Depuis 2016, son équipe d'animation propose actions sociales, éducatives et culturelles en collaboration avec les Antoniens, les associations partenaires et les autres services de la Ville.

En 2018, le CSC approfondit ses actions auprès des familles, des enfants aux grands-parents, avec près de 200 familles adhérentes. Elle sont invitées à participer à la vie du CSC : suggestions, partage d'expériences, de compétences...

UN PROGRAMME INSPIRÉ DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



- **Activités parents/enfants** : yoga, cuisine, éveil musical, chantons ensemble, dansons ensemble, percussions, sorties, activités manuelles, jardin...
- **Activités enfants** : anglais
- **Activités adultes** : zumba, gym douce, anglais, self défense, pieuvres solidaires...
- **Animations** : Disco-soupe, Troc aux plantes, kermesse, vide-grenier, Fête du jeu, Noyer-Doré en scène, guinguette, barbecue, spectacle...
- **« Ressourcerie »** : zone de gratuité où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin ou prendre ce qu'il veut : vêtements, accessoires, livres...

DES SERVICES SUR PLACE

- **Associations accueillies** : Agefa, ASTI, Les alcooliques anonymes, Femmes Relais, Alanon/alateen, Bien Vivre Ensemble, La Grande Cordée, Cercle culturel et artistique d'Antony (CCAA), Les Ateliers Fulgeras, Français pour tous, Dinamic, IFAC.
- **Services publics** : CAF, CPAM, EDAS (action sociale du Département), écrivain public, accompagnement scolaire 1,2,3 Malins.

Centre social et culturel d'Antony

4, boulevard des Pyrénées

01 40 96 68 10

centresocioculturel@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr/centre-social-culturel

Accès : RER B (Massy Verrières)

Paladin 3 (arrêt Noyer-Doré)

CINÉMA LE SÉLECT

Cinéma art & essai, label jeune public

Avec une salle dédiée – **la salle Tex-Avery** multicolore et ses rehausseurs moelleux –, un espace atelier et un coin enfant, Le Sélect renforce son orientation **jeune public**. Il participe aux dispositifs nationaux d'**éducation au cinéma et à l'image** et propose des séances scolaires pour tous les niveaux de classes.

Des concours de dessins, des séances déguisées et des animations exceptionnelles sont aussi proposés aux jeunes spectateurs des écoles, des centres de loisirs, et aux individuels.

DES CLASSIQUES DU CINÉMA OU DES FILMS D'ACTUALITÉ

Chaque semaine, un ou deux films jeune public sont programmés, certains en sortie nationale.

Tarif spécial à 4 € (3 € pour les groupes) pour les moins de 14 ans (+1 € si 3D). Des logos « Ciné Enfants » ou « Ciné Jeunes » indiquant dans le programme les films s'adressant tout particulièrement au jeune public.

Ponctuellement, le Sélect organise des séances de ciné-goûter.



Croc Blanc, mars 2018

DES SÉANCES SCOLAIRES

Des séances sont proposées aux enseignants en priorité le matin et parfois l'après-midi, dans le cadre des dispositifs nationaux « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC), mais aussi sur les films programmés chaque semaine.



Croc Blanc, mars 2018

La **responsable jeune public** accueille les classes et présente le film.

PRATIQUE

- **Programme mensuel** : au cinéma, dans les établissements publics d'Antony et sur le site du cinéma www.leselect.ville-antony.fr.
- **Fiches sur les films soutenus par l'AFCAE** (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai) ou documents réalisés par les distributeurs à disposition au cinéma.
- **Achat des places** : sur place ou sur le site Internet, avec possibilité d'acheter ses places à l'avance.
- **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Certaines séances sous-titrées pour malentendants, séances en audio description pour les malvoyants.

Cinéma Le Sélect

10, avenue de la Division-Leclerc

01 40 96 64 64 (administration)

01 40 96 68 88 (programme sur répondeur)

cinema.leselect@ville-antony.fr

www.leselect.ville-antony.fr

Application disponible sur Android et I-phone

[Facebook.com/leselect.antony](https://www.facebook.com/leselect.antony)

CONSERVATOIRE DARIUS-MILHAUD

Etablissement de Vallée Sud-Grand Paris agréé par le ministère de la Culture, il accueille chaque année près de 1250 élèves encadrés par une équipe pédagogique de 77 professeurs diplômés.

MISSIONS

- Permettre à tous les publics l'apprentissage d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre).
- Effectuer la jonction entre la dimension de formation et celle de la pratique en amateur.
- Participer à la vie culturelle locale.
- Donner l'accès éventuel aux conservatoires à rayonnement départemental ou national.

DES DÉPARTEMENTS SPÉCIFIQUES

Ils comportent chacun trois cycles d'études :

- **Éveil et initiation musicale (à partir de 4 ans)**
- **Formation musicale**
- **Chorale d'enfants**
- **Orchestres**
- **Classes de danse**
- **Art dramatique**
- **Ensembles**
- **Projets et rencontres artistiques**

Demande de bourse : voir p.52



**Conservatoire intercommunal
Darius-Milhaud**
140, avenue de la Division-Leclerc
Tél. : 01 41 87 81 00

THÉÂTRE FIRMIN-GÉMIER / LA PISCINE

Etablissement de Vallée Sud-Grand Paris, le Théâtre propose une centaine de spectacles par an. Beaucoup peuvent intéresser les enfants et les adolescents.



© Michel Grignon

- **Des spectacles de théâtre, cirque, marionnettes, danse** au Théâtre La Piscine à Châtenay-Malabry, à l'Espace Cirque d'Antony et parfois à l'Espace Vasarely.
- **Des rencontres avec les artistes sur plusieurs spectacles de la saison.**
- **Des ateliers de cirque en famille.**
- **Des projets d'action culturelle** construits chaque année avec les écoles.

GRAND BAZAR DES SAVOIRS

À l'occasion des 10 ans du Théâtre La Piscine en avril 2018, cent passionnés à rencontrer lors d'un week-end festif pour petits et grands.

PRATIQUE

- **Prix des places** : 10 € jusqu'à 30 ans, 15 € pour les familles nombreuses, 20 € tarif plein, 5 € tarif unique pour certains spectacles. De 5 à 18 € dans le cadre d'un abonnement.

Contacts : 01 41 87 20 84 - accueil@tfg-lp.com
www.theatrefirminagemier-lapiscine.fr

- **Garderie gratuite** certains dimanches (sur réservation) pour les enfants de plus de 3 ans au Théâtre La Piscine ou à l'Espace Cirque d'Antony.

JUMELAGES

Entre 1961 et 2018, Antony se sera jumelée avec **10 villes du monde** :

- **Collegno** (Italie)
- **Lewisham** (Royaume-Uni)
- **Reinickendorf** (Allemagne)
- **Scdérot** (Israël)
- **Lexington** (USA)
- **Olomouc** (République Tchèque)
- **Eleftheroupolis** (Grèce)
- **Hamman-Lif** (Tunisie)
- **Davitashen** (République d'Arménie)

Et en septembre 2018,

- **Antélias** (Liban)

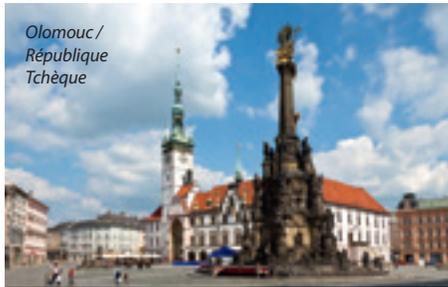
Voir www.ville-antony.fr/jumelage

La Ville souhaite encourager la découverte de cultures étrangères par les jumelages. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour contribuer à promouvoir voyages, échanges scolaires et artistiques, rencontres sportives.

La Foire aux fromages et aux vins et le Conseil des jeunes citoyens sont également partenaires. C'est dans le cadre de la Foire que se nouent les derniers jumelages : Davitashen en septembre 2015, puis Antélias en 2018.

Coordination : Commission extra-municipale du Jumelage d'Antony, présidée par Fabien Hubert, conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat et aux jumelages.

Contact : direction de la communication
01 40 96 71 13



*Olomouc /
République
Tchèque*



*Reinickendorf /
Allemagne*



Lexington / USA

Santé enfants • Aides sociales communales • Services sociaux

SANTÉ ENFANTS

■ ACTIONS MUNICIPALES DANS LES ÉCOLES

Avec différents partenaires, la ville d'Antony intervient en milieu scolaire (écoles publiques).

- **Sensibilisation des CP et CE2 aux soins bucco-dentaires** avec la participation de la Caisse primaire d'assurance maladie (CP) et de dentistes d'Antony (CE2).
- **Formation des CM2 aux premiers secours** avec une entreprise spécialiste en sauvetage et secourisme : initiation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur automatique extérieur (DAE).



**Coordination santé
4, bd des Pyrénées**
(locaux du Centre social et culturel)
01 40 96 68 08

VACCINATIONS

Vos enfants peuvent être vaccinés par un médecin libéral, généraliste ou pédiatre.

- **Centres de PMI** : enfants de moins de 6 ans (voir p. 34)
- **Centre de santé de la Croix-Rouge** : (voir ci-dessous)

Le carnet de santé remis à la naissance d'un enfant sert de carnet de vaccination.

En cas de perte, ou pour les enfants nés à l'étranger, s'adresser directement à son centre de PMI.

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires. Calendrier disponible sur le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

■ SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Dans chaque établissement (école primaire, collège, lycée), un suivi médico-scolaire est assuré par une équipe : infirmière, secrétaire, en relation avec le médecin scolaire. Vous pouvez les rencontrer par l'intermédiaire du directeur de l'établissement.

■ CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

2, allée du Nil
place des Baconnets

- **Prise de RV** : 01 40 32 34 05
- **Administration** : 01 46 74 13 90

Accueil des patients de tous âges en médecine générale, oto-rhino-laryngologie, gynécologie, dermatologie, soins dentaires, orthodontie, pédodontie, psychiatrie. Carte vitale indispensable (pratique du tiers payant) et attestation CMU pour les bénéficiaires.



■ CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Dépend de l'établissement public de santé Erasme 80, rue Pierre-Vermeir.

Sur RV au 01 56 45 18 10

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent sur rendez-vous les parents préoccupés des difficultés de leurs enfants de 0 à 18 ans : langage, sommeil, alimentation, comportement, problèmes scolaires... Soins gratuits.

Consultation par une équipe pluridisciplinaire constituée aussi d'orthophonistes, éducateurs et psychomotriciens.

■ CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

Les Pyrénées

5, parvis de la Bièvre
(180, rue Adolphe-Pajeaud)
Immeuble Saturne (rez-de-jardin).

Sur RV au 01 46 68 55 73

Votre enfant peut être pris en charge s'il éprouve des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs, orthophoniques... de l'apprentissage, du comportement, etc.

Consultation de psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, psycho-motricienne, sous la direction d'un pédopsychiatre.

■ CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE ET PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ (CPPS)

22, rue Prosper-Legouté
01 42 37 77 46

Institut médico-éducatif (IME), qui accueille des enfants de 3 à 14 ans présentant des troubles psychiques associés ou non à un déficit.

Prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique adaptée et individualisée.

Objectifs : favoriser la socialisation et l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les apprentissages, pour aller vers une intégration scolaire quand c'est possible.

HANDICAP

Un référent handicap au CCAS reçoit sur rendez-vous, entre autre pour toutes les démarches liées à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Contact : CCAS handicap 01 40 96 73 42

AIDES SOCIALES COMMUNALES

Le CCAS d'Antony, avec son pôle social, met en œuvre une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

- Le CCAS accueille les personnes en difficulté et instruit les dossiers d'aide légale (détaillée dans le guide d'Antony et sur www.ville-antony.fr).
- Il instruit également les dossiers d'aide facultative proposée particulièrement à Antony, notamment les bourses communales et du conservatoire ainsi que la carte famille.

■ CARTE FAMILLE

Grâce à la « carte famille », le CCAS rembourse aux familles 305 €/an pendant deux ans, à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou plus.

Objectif : faciliter leur accès aux garderies et loisirs municipaux.

La 1^{re} demande est à déposer avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant.

Conditions :

- avoir un 3^e enfant ou plus (justificatif : livret de famille).
- résider à Antony (justificatif de domicile au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- la demande pour la 1^{re} année devra être déposée en une seule fois avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant et le renouvellement avant ses deux ans.
- le CCAS rembourse globalement la famille sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées) et d'un RIB, lorsque la somme de 305 € est atteinte.
- prestations remboursables : Ateliers Bourdeau et château Sarran, études sportives municipales, piscine Lionel-Terray, médiathèques Anne-Fontaine et Arthur-Rimbaud, Cinéma Le Sélect, Théâtre Firmin-Gémier / La Piscine, haltes-jeux municipales, garderies scolaires, cantines scolaires (maternelle et élémentaire), garde d'enfant (crèches), séjours, classes de découverte et centres de loisirs.

Contact : CCAS
01 40 96 73 38

■ BOURSE COMMUNALE

Le CCAS attribue une bourse communale aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond et dont un ou plusieurs enfants sont

scolarisés au collège ou au lycée, afin d'aider au **paiement des frais de cantine.**

Un formulaire est à la disposition des intéressés, du lundi 10 septembre au vendredi 12 octobre 2018 inclus au CCAS. Une subvention est attribuée pour l'année scolaire en fonction du niveau de ressources total, de la composition du foyer, et à la condition expresse qu'une éventuelle bourse nationale, ou le fonds social de l'établissement, ne couvre pas la totalité des frais de cantine.

Contact : CCAS
01 40 96 73 38

■ BOURSE DU CONSERVATOIRE

Le CCAS attribue aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond, selon la composition familiale, une bourse pour le règlement de la cotisation des enfants antoniens fréquentant un conservatoire de Vallée Sud - Grand Paris.

Formulaire disponible du lundi 10 septembre au vendredi 12 octobre 2018 au CCAS ou auprès du Conservatoire Darius-Milhaud.

Contact : CCAS
01 40 96 71 86



SERVICES SOCIAUX

■ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE SEINE (CAF 92)

0 810 25 92 10 - www.92.caf.fr

Adresse postale :

92847 Rueil-Malmaison cedex

- **Prestations familiales**

3, avenue Jean-Baptiste-Clément
92290 Châtenay-Malabry
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h sur RV
au 0 810 259 210 ou sur www.caf.fr

- **Permanence de l'action sociale**

01 46 74 15 00
Assurée par des travailleurs sociaux sur
rendez-vous.

- **Permanence au CSC** (voir p.46)

■ SÉCURITÉ SOCIALE CPAM 92

Adresse postale : Service Social Unité 2 Antony 92026
Nanterre Cedex

- **L'assistant social vous reçoit sur rendez-vous**

au 01 71 10 90 56
en cas de maladie, invalidité, accident de travail,
décès, veuvage, maternité.

- **Sur RV au 36 46 au CSC** (voir p.46)

■ AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (*)

2/4, rue de Bone - 01 55 59 44 00

■ ESPACE DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS SOCIALES (*)

83, rue Prosper-Legouté
01 56 45 14 40

Les travailleurs sociaux travaillent en collaboration
avec les associations, services publics ou privés...
Ils reçoivent sur rendez-vous. À l'écoute de vos
difficultés, ils recherchent avec vous les possibilités de
les résoudre.

- **Permanence au CSC** (voir p.46)

(*) service du Conseil départemental

Un **assistant social** de l'Éducation nationale
peut être consulté dans les collèges et lycées
d'Antony sur RV.



UNE ASSOCIATION DE MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale peut intervenir à tout
moment lors d'une situation conflictuelle ou
d'une rupture des relations entre parents, parents
et enfants majeurs, grand-parents et parents...
L'objectif est de restaurer des liens familiaux.

En général, il s'agit d'une démarche volontaire
mais elle peut également être ordonnée, avec
l'accord des parties, par le juge aux Affaires
Familiales.

Permanence à Antony :

Association Dinamic (1^{er} entretien gratuit) au PAD
1 place Auguste-Mounié, sur RV, au 01 46 01 99 19.
www.mediationfamiliale.info
dinamic.mediation@gmail.com

Démarches et services • Espace citoyens • Tarifications 2018/2019

ESPACE CITOYENS

DÉMARCHES ET SERVICES

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations pratiques concernant les démarches administratives à effectuer. Pour plus de lisibilité, elles sont classées par thématiques et beaucoup sont réalisables en ligne !

Rendez-vous sur www.ville-antony.fr/demarches.

Vous ne disposez pas d'internet ? Contactez le standard de la mairie au 01 40 96 71 00.

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer des démarches administratives.

Grâce à l'Espace citoyens, vous pouvez :

- **Effectuer vos démarches familiales** (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs, paiement des prestations périscolaires...),
- **Réaliser des démarches personnelles sécurisées** (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales...), sans avoir à vous déplacer ni à téléphoner à la mairie.

MON ESPACE PERSO

Identifiant

Mot de passe

Je suis membre de

Connexion

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créer votre espace personnel qui vous permettra ensuite d'effectuer de façon sécurisée vos démarches administratives, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

BIENVENUE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer l'ensemble des démarches administratives réalisables en ligne.

Sans avoir besoin de téléphoner à la mairie, transmettez vos demandes grâce aux formulaires numériques disponibles :

- Demande d'actes d'état civil ;
- Inscription sur les listes électorales ;
- etc.

Créer votre compte Citoyen est gratuite et sûr !

Si vous n'avez pas d'identifiants, vous pouvez accéder à votre tableau de bord afin de :

- Récupérer vos formulaires plus rapidement et consulter l'historique de vos demandes ;
- Profiter d'un espace de stockage sécurisé pour conserver vos pièces justificatives et les utiliser pour toutes vos démarches ;
- Remettre votre "bilan" pour assister à vos démarches.

Formulaires (inscriptions et réservations aux centres de loisirs...), et paiements en ligne.

Il vous sera communiqué à votre compte d'identifiants et / ou mot de passe, cliqué sur "Valider mon mot de passe" et envoyer votre adresse e-mail. Vous recevrez un message indiquant votre identifiant et vous aurez la possibilité de générer un nouveau mot de passe.

Si vous n'avez pas d'identifiants, vous pouvez accéder à votre tableau de bord afin de :

• Récupérer vos formulaires plus rapidement et consulter l'historique de vos demandes ;

• Profiter d'un espace de stockage sécurisé pour conserver vos pièces justificatives et les utiliser pour toutes vos démarches ;

• Remettre votre "bilan" pour assister à vos démarches.

Formulaires (inscriptions et réservations aux centres de loisirs...), et paiements en ligne.

SUIVEZ-NOUS !

Facebook Twitter YouTube

DÉMARCHES

Demande de livret

Vous avez eu ou plusieurs enfants ? et souhaitez accéder aux services de paiement en ligne de l'inscription / réservation aux centres municipaux de loisirs ? Vous devez remplir une « carte livret » à votre compte citoyen.

ACTUALITÉS

Mobilisation Fiscale 2018

Pour vous permettre d'accéder plus facilement à vos informations, les assesseurs fiscaux 2018 ont été attribués électroniquement sur l'Espace Citoyens à compter du 15 au 30 mai de mars 2018.

Lire la suite

Evénement de référence 2018

Le Avenir de référence 2018 sera disponible sur votre Espace Citoyens, rubrique "Evénement".

Lire la suite

MON TOUTES LES ACTUALITÉS

TOUTES LES DÉMARCHES

■ CRÉEZ VOTRE COMPTE PERSONNEL EN QUELQUES CLICS !

Pour utiliser ce nouveau portail, connectez-vous au site Internet de la Ville : www.ville-antony.fr (rubrique « ma mairie », « démarches »), et laissez-vous guider pour créer votre « *compte citoyen* », en entrant une adresse mail, un mot de passe puis en complétant les informations demandées.

De nouveaux services en ligne seront proposés sur cet espace dès que possible.

VOUS DEMENAGEZ ? DITES-LE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Plus besoin d'écrire à la mairie, encore moins de passer par les différents services dont vous êtes utilisateurs pour des prestations familiales. **Tout se passe maintenant sur l'Espace Citoyens !**

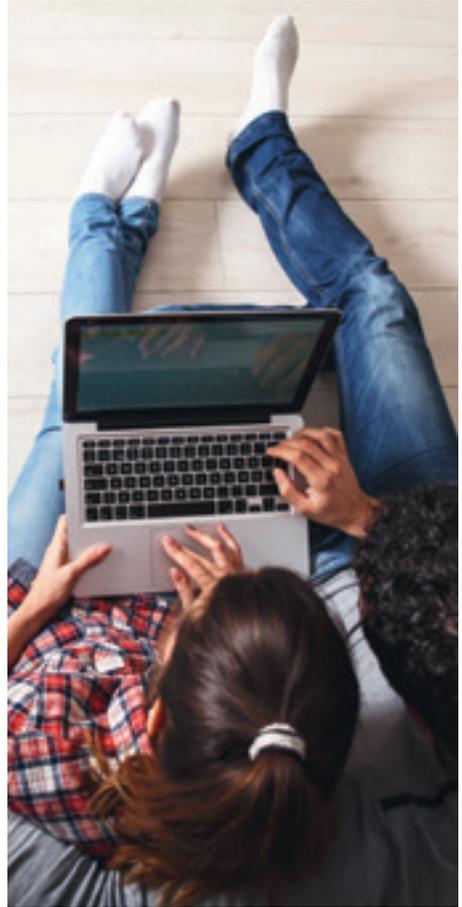
Vous effectuez le changement d'adresse une fois pour toutes sur votre compte citoyen, par l'intermédiaire du bouton « *Modifier ses coordonnées* ». Vous devrez alors transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.

Attention ! Les modifications concernent uniquement les informations liées à la famille. Elles ne peuvent être prises en compte pour les **inscriptions électorales** et pour les **pièces d'identité**.

Rappel : si votre enfant déjeune à la cantine, vous devez également signaler votre changement d'adresse à la société de restauration, à l'adresse suivante : Sogeres, 191 bis rue des Rabats 92160 Antony.

■ BESOIN D'AIDE ?

- Un tutoriel vidéo est à votre disposition sur l'Espace Citoyens (rubrique « Aide »).
- Vous pouvez contacter la Direction de la Communication : webmaster@ville-antony.fr.



■ LES « PLUS » DE L'ESPACE CITOYENS

- Votre « *compte citoyen* » vous donne également accès à un **espace de stockage sécurisé** pour conserver vos pièces justificatives et les communiquer à la mairie en cas de besoin.
- Le portail est **optimisé pour les mobiles**, c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous types d'écran - ordinateur, tablette, smartphone - pour vous permettre d'accéder à votre compte à tout moment.

TARIFICATIONS 2018/2019

Les tarifs des prestations extra et périscolaires s'applique selon un dispositif garantissant davantage d'équité. Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Attention, le calcul des revenus est appliqué en année civile, et non en année scolaire.

Quel que soit le niveau des revenus, la participation familiale reste inférieure au prix de revient des prestations. La Ville continue ainsi à prendre à sa charge l'essentiel du coût des services publics.

Les activités concernées :

- la restauration scolaire (*)
- les garderies
- les études
- les classes d'environnement (de découverte)
- les centres municipaux de loisirs
- les animations jeunesse
- les séjours de vacances
- l'école municipale des sports
- le Centre social et culturel
- les Ateliers du Château Sarran (moins de 18 ans)

(*) facturation par la société Sogeres



Séjours vacances, Kerjouanno 2018

■ MODE DE CALCUL

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

1. Les revenus des familles : Le prix payé sera directement proportionnel à leurs revenus.

2. Le taux d'effort : C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge.

3. Des tarifs encadrés : Les tarifs des activités ont un prix plancher et un prix plafond.

Le plafond reste nettement inférieur au coût du service pour la Ville.

• Quels revenus sont pris en compte ?

Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

• Quel prix allez-vous payer ?

Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale pour votre foyer (et notifié fin janvier). Ainsi, **chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.**

■ QUAND ÉTABLIR VOTRE DOSSIER ET OÙ ?

• **Immédiatement** auprès de la Régie centrale pour une arrivée en cours d'année.

• **Chaque année entre le 1^{er}/10 et le 5/12** pour le renouvellement annuel : documents à adresser à la Régie centrale, afin de calculer les tarifs valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante. Un justificatif de dépôt vous sera remis lors de votre dépôt de dossier à la Régie centrale.

Régie centrale (RDC de l'Hôtel de ville)

Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086 - 92161 ANTONY cedex
regie_centrale@ville-antony.fr
01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27



■ PIÈCES À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

Si le dossier n'est pas complet, le prix plafond sera appliqué, et aucune rétroactivité ne sera appliquée. Documents à fournir en photocopie, ou en fichier image à l'adresse : regie_centrale@ville-antony.fr.

- **Fiche annuelle de situation familiale** dûment remplie et signée (disponible à la Régie Centrale ou sur www.ville-antony.fr).
- **Avis d'imposition ou de non imposition** : 2018 (Revenus 2017) recto verso.
- **Justificatif des Allocations familiales** : Attestation de paiement des prestations CAF de moins de 3 mois (disponible sur www.caf92.fr) ou auprès de votre centre.
- **Justificatif de domicile** :
Locataire : Quitittance de loyer (pas de quittance manuelle) de moins de 3 mois, indiquant l'APL perçue le cas échéant, ou taxe habitation, ou facture EDF/GDF.
Propriétaire : taxe d'habitation, ou taxe foncière, ou titre de propriété (nouveaux habitants) ou facture EDF/GDF.
- **Autorisation de prélèvement automatique et relevé d'identité bancaire (RIB)** si vous souhaitez ce mode de paiement (autorisation disponible sur www.ville-antony.fr).

■ PIÈCES PARTICULIÈRES À FOURNIR

- **Naissance d'un enfant en 2017 ou 2018** : Acte de naissance ou livret de famille. La modification du nombre d'enfants à charge est validée au 1^{er} du mois suivant la déclaration.
- **Personnes hébergées** : Une attestation d'hébergement avec un justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Familles monoparentales ou élevant un mineur handicapé** : Application d'un taux d'effort réduit (sur la base des indications de l'avis d'imposition ou de non imposition du foyer et de la carte d'invalidité).
- **Divorce, séparation, monoparentalité** : Fournir la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la charge financière de chacun, ou l'attestation CAF de parent isolé et l'avis d'imposition avec l'indication de parent isolé (lettre « T » pour la monoparentalité).
- **Congé parental à temps complet** : Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé, et attestation de paiement CAF à jour.
- **Longue maladie** : Dernier relevé d'indemnisation de Sécurité Sociale.
- **Chômage** : La notification de paiement de moins de 3 mois de Pôle Emploi (calcul provisoire des ressources pour six mois).
- **Parents étudiants** : Carte d'étudiant et justificatif de bourses.

■ PIÈCES À FOURNIR POUR RÉVISIONS EN COURS D'ANNÉE

- **Décès** : Acte de décès ou livret de famille.
- **Naissance** : Acte de naissance ou livret de famille et attestation CAF mise à jour.

Toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.

TARIFICATIONS 2018/2019
Applicables au 1^{er} septembre 2018

Taux d'effort (Inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Restauration scolaire et périscolaire

Cantine maternelle	Tarif journalier
Cantine élémentaire	Tarif journalier

0,1310%	0,1007%	0,0817%	0,0694%	0,0604%
0,1449%	0,1114%	0,0903%	0,0768%	0,0668%

Gardieries scolaires maternelles et élémentaires (Matin et Soir), et études surveillées

Gardieries Maternelle matin	Tarif journalier
Gardieries Maternelle soir	Tarif journalier
Gardieries Élémentaire matin	Tarif journalier
Gardieries Élémentaire soir	Tarif journalier
Etudes surveillées	Tarif journalier

0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%
0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,0883%	0,0679%	0,0550%	0,0468%	0,0407%

Classes d'Environnement (de découverte) sur le temps scolaire

Classes d'Environnement (11 à 15 jours)	Tarif journalier
---	------------------

0,5068%	0,3895%	0,3157%	0,2683%	0,2333%
---------	---------	---------	---------	---------

Centres de loisirs maternel, élémentaire (hors restauration)

Mini Séjours	Tarif journalier
Vacances scolaires	Tarif journalier
Mercredis journée complète	Tarif journalier
Non-inscription et non-réservation (centres maternelles et élémentaires / mercredis et jours de vacances)	Forfait journalier
Remise à Niveau	Tarif unitaire
Repas à thème	Tarif unitaire

0,6500%	0,5130%	0,4200%	0,3650%	0,3250%
0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Tarif forfaitaire				
Tarif forfaitaire				
Tarif forfaitaire				

6,00 €	34,68 €
2,00 €	11,56 €
2,00 €	11,56 €
10,00 €	
4,04 €	
5,21 €	

Animations Jeunesse - Ateliers Jeunes

Ateliers à l'année	Forfait annuel
Mercredis et vacances scolaires	Tarif journalier
Stages vacances pour les titulaires de la carte du "11" (Antonien)	Tarif horaire
Stages vacances pour les non-titulaires de la carte du "11" (Antonien)	Tarif horaire
Stages vacances pour les non-titulaires de la carte du "11" et non-antonien	Tarif horaire

Séjours

Séjours courts Eté (14 jours)	14 jours
Séjours longs Eté (21 jours)	21 jours
Séjours sportifs et collège à l'étranger	Tarif séjour
Séjours itinérants en Espagne (15 jours)	Tarif séjour
Séjours à l'étranger	Tarif séjour
Séjours Toussaint (8 jours)	Tarif séjour
Séjours Toussaint (12 jours)	Tarif séjour
Séjours Hiver multi-activités	Tarif séjour
Séjours Printemps en centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour
Séjours Printemps hors centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour
Séjours Printemps multi-activités et ski	Tarif séjour
Séjours Hiver Samoëns	Tarif séjour
Séjours Hiver (hors centres municipaux)	Tarif séjour

Taux d'effort (Inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Tarif forfaitaire				
Tarif forfaitaire				
Tarif forfaitaire				

15,0797%	11,5856%	9,3894%	7,9794%	6,9384%
18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%
5,4141%	4,1610%	3,3727%	2,8669%	2,4934%
8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
9,7654%	7,5027%	6,0804%	5,1674%	4,4933%
11,8288%	9,0890%	7,3659%	6,2599%	5,4432%
13,4959%	10,3688%	8,4032%	7,1414%	6,2097%
14,9644%	11,4971%	9,3176%	7,9185%	6,8853%

124,00 €	747,00 €
150,00 €	862,00 €
179,00 €	1 036,00 €
179,00 €	1 036,00 €
200,00 €	1 152,00 €
46,00 €	284,00 €
66,00 €	400,00 €
66,00 €	400,00 €
66,00 €	400,00 €
80,00 €	457,00 €
97,00 €	572,00 €
111,00 €	660,00 €
123,00 €	718,00 €

Séjours (suite)

Séjours Printemps à l'étranger	Tarif séjour
Séjours d'été à l'étranger (En Europe)	Tarif séjour
Séjours Printemps (hors Europe)	Tarif séjour
Frais de dossier Eté	Forfait par inscription
Frais de dossier Toussaint, Hiver, Printemps	Forfait par inscription
Annulation dossier d'inscription	Forfait par inscription
Annulation dossier d'inscription après dépôt du dossier pour séjours à l'étranger	Forfait par inscription

Tarif minimum	Tarif maximum
153,00 €	920,00 €
200,00 €	1 152,00 €
1 331,00 €	
32,00 €	
16,00 €	
38,00 €	
100,00 €	

Taux d'effort (Inchangé)					
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +	
18,6128%	14,3001%	11,6893%	9,8490%	8,5641%	
26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%	
Tarif forfaitaire					
Tarif forfaitaire					
Tarif forfaitaire					
Tarif forfaitaire					
Tarif forfaitaire					

Ecole Municipale des Sports

Inscriptions annuelles aux études sportives	Forfait annuel
Inscriptions annuelles aux activités sportives (Hors stages)	Forfait annuel
Stages multi-sports Antoniens 1/2 journée	Tarif journalier
Stages multi-sports pour non-Antoniens 1/2 journée	Tarif journalier
Stages multi-sports pour Antoniens	Tarif journalier
Stages multi-sports pour non-Antoniens	Tarif journalier

30,00 €	138,00 €
30,00 €	122,00 €
11,90 €	
15,10 €	
22,50 €	
28,40 €	

3,5844 %	2,7656 %	2,2464 %	1,9159 %	1,6705 %
3,1564 %	2,4354 %	1,9782 %	1,6871 %	1,4710 %
Tarif forfaitaire				

Taux d'effort				
0-1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Centre Social et Culturel

Cartes du Centre

Famille	Forfait annuel	5,00 €	Tarif forfaitaire	
Individuel	Forfait annuel	2,00 €	Tarif forfaitaire	

Familles

Sortie Journée	Tarif journalier	1,54 €	8,20 €	0,1517%	0,1441%	0,1369%	0,1301%	0,1236%
Sortie demi journée	Tarif journalier	1,02 €	4,10 €	0,1012%	0,0961%	0,0913%	0,0867%	0,0824%
Activité demi journée	Tarif journalier	1,02 €	4,10 €	0,1012%	0,0961%	0,0913%	0,0867%	0,0824%
Sorties CSC Event	Tarif journalier	1,54 €	10,25 €	0,1517%	0,1441%	0,1369%	0,1301%	0,1236%
Conférences / Débats	Gratuit	/	/					
Café terrasse	Gratuit	/	/					

Enfants / Jeunes

Atelier à l'année	Forfait annuel	15,37 €	102,48 €	1,5173%	1,4414%	1,3693%	1,3009%	1,2358%
Stages Vacances	Tarif journalier	1,54 €	9,22 €	0,1517%	0,1441%	0,1369%	0,1301%	0,1236%

Adultes

Atelier à l'année	Forfait annuel	20,50 €	133,22 €	2,0230%	1,9219%	1,8258%	1,7345%	1,6477%
Sorties	Tarif journalier	3,07 €	15,37 €	0,3035%	0,2883%	0,2739%	0,2602%	0,2472%
Stages	Tarif journalier	2,05 €	10,25 €	0,2023%	0,1922%	0,1826%	0,1734%	0,1648%

Centre Social et Culturel (suite)

Cours / apprentissage

Adultes à l'année	Forfait annuel	60,79 €	303,93 €	6,0000%	5,7000%	5,4150%	5,1443%	4,8870%
Adultes Stages journée	Tarif journalier	6,08 €	30,39 €	0,6000%	0,5700%	0,5415%	0,5144%	0,4887%
Adultes Stages demi journée	Tarif journalier	3,04 €	15,20 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Enfants / Jeunes à l'année	Forfait annuel	40,52 €	202,62 €	4,0000%	3,8000%	3,6100%	3,4295%	3,2580%
Enfants / Jeunes Stages journée	Tarif journalier	4,05 €	20,26 €	0,4000%	0,3800%	0,3610%	0,3430%	0,3258%
Enfants / Jeunes Stages demi journée	Tarif journalier	2,03 €	10,13 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Taux d'effort (Inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Vide-grenier

Bénévoles-Organisateurs	Tarif journalier	3,00 €
Antoniens	Tarif journalier	6,00 €
Non-antoniens	Tarif journalier	8,00 €
Inscriptions le jour J	Tarif journalier	10,00 €

Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire

Accès libre sur demande

Accès Internet PC	Gratuit
Impression CV/LM	Gratuit
Impressions autres	A l'unité
Photocopies	A l'unité

Gratuit
Gratuit
Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire

Taux d'effort				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Château Sarra
Cours individuels de musique

Cours de 20 mn	Tarif annuel
Cours de 30 mn	Tarif annuel

80,00 €	380,00 €
110,00 €	560,00 €

7,60%	6,91%	6,33%	5,85%	5,43%
11,20%	10,18%	9,33%	8,62%	8,00%

Cours collectifs hebdomadaires

Cours de 30 mn (5 participants)	Tarif annuel
Cours de 1 heure (10 participants)	Tarif annuel
Cours de 1 heure 30	Tarif annuel
Cours de 2 heures	Tarif annuel
Cours de 2 heures 30	Tarif annuel
Cours de 3 heures	Tarif annuel

30,00 €	150,00 €
30,00 €	150,00 €
50,00 €	230,00 €
60,00 €	300,00 €
80,00 €	380,00 €
90,00 €	450,00 €

3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%
6,00%	5,45%	5,00%	4,62%	4,29%
7,60%	6,91%	6,33%	5,85%	5,43%
9,00%	8,18%	7,50%	6,92%	6,43%

Cours collectifs tous les 15 jours

Cours de 2 heures	Tarif annuel
Cours de 2 heures 30	Tarif annuel
Cours de 3 heures	Tarif annuel

30,00 €	150,00 €
40,00 €	190,00 €
50,00 €	230,00 €

3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
3,80%	3,45%	3,17%	2,92%	2,71%
4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%

Cours collectifs tous les mois

Cours de 2 heures 30	Tarif annuel
Cours de 2 heures 30 (2 intervenants) Croquis modèle vivant	Tarif annuel

20,00 €	110,00 €
50,00 €	230,00 €

2,20%	2,00%	1,83%	1,69%	1,57%
4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%



www.ville-antony.fr

